



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2011

Ce rapport financier semestriel porte sur le semestre clos au 30 juin 2011, et établi conformément aux dispositions des articles L 451-1-2 III du Code monétaire et financier 222-4 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.



SOMMAIRE

- I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**
- II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**
- III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS**
- IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

I - 1 Responsable du rapport financier semestriel

M. Frédéric Rose, Directeur Général de Technicolor.

I - 2 Attestation

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice ».

Issy-les-Moulineaux, le 29 juillet 2011

Frédéric Rose
Directeur Général de Technicolor



II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

II - 1 Présentation des résultats du Premier Semestre 2011 publiés le 27 juillet 2011

Par communiqué de presse en date du 27 juillet 2011, la Société a publié ses résultats du premier semestre 2011. La Société annonce un résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges) (EBIT) de 12 millions d'euros, contre 22 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2011 s'élève à 1 559 millions d'euros, contre 1 499 millions d'euros au premier semestre 2010. Les charges financières nettes s'élèvent à 92 millions d'euros contre un profit de 212 millions d'euros pour l'exercice précédent. La charge d'impôt s'élève à 13 millions d'euros au premier semestre 2011, contre 14 millions d'euros au premier semestre 2010. Les pertes des activités arrêtées ou en cours de cession s'élèvent à 18 millions d'euros, contre 124 millions au premier semestre 2010. En tenant compte des facteurs décrits ci-dessus, le résultat net du Groupe au premier semestre 2011 est une perte nette de 112 millions d'euros, comparé à un gain de 96 millions d'euros du premier semestre 2010.

Le chiffre d'affaires et les résultats publiés par le Groupe pour les activités poursuivies sont ventilés entre d'une part, les trois segments opérationnels – Technologie, Services Entertainment et Distribution Numérique, et d'autre part, les fonctions centrales et autres activités (segment Autres).

Au cours du quatrième semestre 2010, le Groupe a décidé de mettre fin au processus de cession de l'activité PRN, qui est désormais comptabilisée dans le segment Services Entertainment au sein des activités poursuivies. Conformément aux IFRS, les chiffres 2010 ont été retraités afin de permettre des comparaisons sur un même périmètre.

Chiffres clés du premier semestre 2011

Résumé des résultats consolidés du premier semestre 2011 (non audités)

- Le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe a atteint 1 559 millions d'euros au premier semestre 2011, en hausse de 4,0% à taux de change courants comparé au premier semestre 2010, et en hausse de 8,3% à taux de change constants.
- L'EBITDA ajusté¹ des activités poursuivies du Groupe a atteint 167 millions d'euros au premier semestre 2011, soit 10,7% du chiffre d'affaires, en progression de 1,2 points par rapport au premier semestre 2010, l'augmentation de la rentabilité des segments Technologie et Services Entertainment ayant plus que compensé le recul de l'EBITDA ajusté du segment Distribution Numérique.
- Le flux de trésorerie disponible du Groupe² a atteint 32 millions d'euros au premier semestre 2011 et la dette nette figurant dans les états financiers consolidés a baissé de 45 millions d'euros et s'élève à 948 millions d'euros au 30 juin 2011.

Technicolor présente, en plus des résultats publiés et dans le but de fournir une vue plus comparable de l'évolution de sa performance opérationnelle par rapport au premier semestre 2010, un ensemble d'indicateurs ajustés qui excluent les autres produits et charges tels que directement indiqués dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe. Les autres produits et charges incluent les coûts nets de restructuration, les charges nettes de dépréciations d'actifs et les autres éléments non-récurrents.

Ces éléments ont impacté négativement l'EBIT des activités poursuivies du Groupe pour un montant de 25 millions d'euros au premier semestre 2011, comparé à 11 millions d'euros au premier semestre 2010. La méthodologie d'ajustement, détaillée en page 15 du présent rapport, est identique à celle utilisée pour les résultats 2008, 2009 et 2010.

¹ EBIT des activités poursuivies excluant les autres produits et charges et les dépréciations et amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges).

² Flux de trésorerie disponible des activités poursuivies et des activités arrêtées ou en cours de cession du Groupe.



En millions d'euros	Premier semestre (clos au 30 juin)		
	2010	2011	Variation, à taux courants
Chiffre d'affaires des activités poursuivies <i>Variation à taux constants</i>	1 499	1 559	+4,0% +8,3%
EBITDA ajusté des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>	142 9,5%	167 10,7%	+25 +1,2pt
EBIT ajusté des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>	33 2,2%	37 2,4%	+4 +0,2pt
EBIT des activités poursuivies	22	12	(10)
Produits financiers (charges)	212	(92)	(304)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	(1)	(1)
Impôt sur les résultats	(14)	(13)	+1
Résultat net des activités poursuivies	220	(94)	(314)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(124)	(18)	+106
Résultat net, part du Groupe	96	(112)	(208)
Flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies ³	48	62	+14
Flux de trésorerie disponible du Groupe ⁴	(117)	32	+149
Dette nette dans les états financiers consolidés	1 276	948	(328)
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)	1 506	1 124	(382)

Croissance du chiffre d'affaires de 8,3% à taux de change constants au H1 2011

- Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe a atteint 1 559 millions d'euros, en hausse de 4,0% à taux de change courants comparé au premier semestre 2010, et en augmentation de 8,3% à taux de change constants.
 - Le chiffre d'affaires du segment Technologie a augmenté de 25,8% à taux de change constants par rapport à la même période de l'année dernière, la division Licences ayant principalement bénéficié d'une forte hausse du chiffre d'affaires de MPEG-LA.
 - Le chiffre d'affaires du segment Services Entertainment a progressé de 18,2% à taux de change constants par rapport à la même période de l'année dernière, en raison de la forte croissance des volumes de DVD et Blu-ray™, ainsi que de niveaux d'activité plus élevés et de renforcement des parts de marché dans les Services Création.
 - Le chiffre d'affaires du segment Distribution Numérique a baissé de 7,3% à taux de change constants par rapport à la même période de l'année dernière, en raison d'un mix défavorable dans la division Connect.

Augmentation de la marge d'EBITDA ajusté de 1,2 points au premier semestre 2011

- L'EBITDA ajusté des activités poursuivies du Groupe a atteint 167 millions d'euros au premier semestre 2011, soit 10,7% du chiffre d'affaires, en hausse de 1,2 points par rapport au premier semestre 2010.
 - La marge d'EBITDA ajusté du segment Technologie a augmenté de 7,9 points à 74,6% du chiffre d'affaires, grâce à la hausse du chiffre d'affaires et à la poursuite de l'optimisation des coûts.
 - La marge d'EBITDA ajusté du segment Services Entertainment a progressé de 0,8 point à 9,7% du chiffre d'affaires, en raison de tendances de chiffre d'affaires favorables dans les Services Création, ainsi que d'un mix en amélioration dans les Services Cinéma, malgré la baisse du chiffre d'affaires.

³ Le flux de trésorerie opérationnel est défini comme l'EBITDA ajusté moins les investissements d'exploitation nets et les dépenses de restructuration ayant un impact sur la trésorerie.

⁴ Le flux de trésorerie disponible du Groupe est défini comme la variation des flux de trésorerie d'exploitation diminuée des investissements d'exploitation nets.



- L'EBITDA ajusté du segment Distribution Numérique a atteint (25) millions d'euros au premier semestre 2011 comparé à 10 millions d'euros au premier semestre 2010. Cette baisse de 35 millions d'euros est intégralement liée à la division Connect et a résulté principalement d'une dégradation du mix produit.

Résultat net du premier semestre 2011

- Au premier semestre 2011, l'EBIT ajusté des activités poursuivies du Groupe a atteint 37 millions d'euros comparé à 33 millions d'euros au premier semestre 2010, soit une augmentation de marge de 0,2 point, malgré des charges de dépréciations et amortissements plus élevées.
- L'EBIT des activités poursuivies du Groupe a atteint 12 millions d'euros au premier semestre 2011 par rapport à 22 million d'euros au premier semestre 2010, incluant des charges de restructuration, des dépréciations de frais de R&D capitalisés, ainsi que des dépréciations d'actifs à Mirabel (Canada).
- Au premier semestre 2011, le résultat financier du Groupe a atteint (92) millions d'euros, incluant des charges d'intérêt nettes de 74 millions d'euros, dont 15 millions d'euros de charges sans impact sur la trésorerie, relatives à l'impact du taux d'intérêt effectif en IFRS (conformément à la norme comptable IAS 39-43, la dette restructurée avait été enregistrée à l'origine à sa juste valeur, générant un gain de 229 millions d'euros au 26 mai 2010, puis réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif).
- Le résultat net part du Groupe s'est établi à (112) millions d'euros au premier semestre 2011.

Hausse du flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies au premier semestre 2011

- Le flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies du Groupe a atteint 62 millions d'euros au premier semestre 2011, soit 4,0% du chiffre d'affaires, en hausse de 0,8 point par rapport à la même période de 2010. Le flux de trésorerie des investissements d'exploitation s'est élevé à 84 millions d'euros au premier semestre 2011, en croissance de 8 millions d'euros comparé au premier semestre 2010, reflétant principalement l'extension des capacités pour le Blu-ray™ et des infrastructures pour les effets spéciaux et l'animation, ainsi que des frais de R&D capitalisés plus élevés dans la division Connect. Les sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration ont atteint 21 millions d'euros au premier semestre 2011 par rapport à 18 millions d'euros au premier semestre 2010.

Flux de trésorerie disponible du Groupe positif au premier semestre 2011

- Le flux de trésorerie disponible du Groupe s'est élevé à 32 millions d'euros au premier semestre 2011, comparé à (117) millions d'euros au premier semestre 2010.
 - Le besoin en fonds de roulement s'est amélioré de 70 millions d'euros au premier semestre 2011, en raison principalement d'un effet de saisonnalité dans les Services DVD et d'une activité plus faible dans la division Connect.
 - Les charges financières impactant la trésorerie ont atteint 67 millions d'euros au premier semestre 2011.
 - Les autres dépenses d'exploitation impactant la trésorerie, principalement relatives aux retraites et aux activités arrêtées ou en cours de cession, se sont élevées à 33 millions d'euros au premier semestre 2011.

Le flux de trésorerie disponible du Groupe a augmenté de 149 millions d'euros au premier semestre 2011 comparé au premier semestre 2010, reflétant principalement l'amélioration de l'EBITDA ajusté et du besoin en fonds de roulement, ainsi que de moindres charges financières (la sortie de trésorerie relative à la finalisation de la restructuration du bilan était de 86 millions d'euros au premier semestre 2010).

Position de trésorerie et dette financière

- La dette financière brute figurant dans les états financiers consolidés s'élève à 1 274 millions d'euros au 30 juin 2011, en baisse de 51 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010, incluant :
 - Le remboursement de la dette financière pour 9 millions d'euros ;
 - D'autres éléments pour 42 millions d'euros, reflétant principalement un effet de change favorable sur la dette financière du Groupe libellée en dollars US.



- La position de trésorerie du Groupe est de 326 millions d'euros au 30 juin 2011 par rapport à 332 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette variation de la position de trésorerie a reflété :
 - Un flux de trésorerie disponible du Groupe positif de 32 millions d'euros ;
 - Le remboursement de la dette pour 9 millions d'euros ;
 - D'autres éléments pour 29 millions d'euros, incluant en particulier un effet de change négatif sur la trésorerie libellée en dollar US.
- La dette financière nette figurant dans les états financiers consolidés s'élève à 948 millions d'euros au 30 juin 2011, en baisse de 45 millions d'euros par rapport à son niveau de 993 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- La dette financière nette à sa valeur nominale (non IFRS) est de 1 124 millions d'euros au 30 juin 2011, en baisse de 67 millions d'euros comparée à son niveau de 1 191 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Clauses conventionnelles

Au 30 juin 2011, le Groupe a respecté l'ensemble de ses clauses conventionnelles.

Clauses conventionnelles*		Ratios au 30 Juin 2011
Couverture d'intérêts	EBITDA/frais financiers supérieur à 3,05x	4.09x
Levier	Dette nette/EBITDA inférieur à 3,05x	1.95x
Investissements		N/A (testé en fin d'année)

* Pour le calcul des clauses conventionnelles, la définition de l'EBITDA d'après les accords de crédit est la même que celle de l'EBITDA ajusté détaillé en annexes (page 15), exception faite de quelques différences de périmètre.

Objectifs 2011

- Le Groupe confirme ses objectifs pour l'année 2011 annoncés précédemment. Au S2 2011, la robustesse des activités Licences et des tendances favorables dans le segment Services Entertainment devraient compenser la faiblesse des revenus et des marges du segment Distribution Numérique, et permettre au Groupe de réaliser un chiffre d'affaires en légère croissance à taux de change constants en 2011 et de générer un EBITDA ajusté comparable ou en légère hausse par rapport à 2010.
- Par ailleurs, Technicolor prévoit de générer un flux de trésorerie disponible du Groupe positif au second semestre 2011.

Principaux éléments du deuxième trimestre 2011

• Environnement commercial

- Compte tenu de l'étendue de ses programmes de licences, le Groupe n'a pas ressenti l'impact de la faiblesse du marché de l'Electronique Grand Public au deuxième trimestre 2011.
- Le Groupe a continué d'enregistrer une forte demande pour les services de création de contenus, ainsi que des volumes soutenus sur le marché des DVD.
- Le marché de la Distribution Numérique a continué d'enregistrer une forte croissance en Amérique Latine, tandis que l'Amérique du Nord a montré des signes de fléchissement. Le marché européen a continué de souffrir d'un environnement en nette dégradation, affectant les activités pour les opérateurs de services de réseaux.

• Gains significatifs de clients

- Technicolor a été sélectionné par un second opérateur européen de premier rang pour la fourniture d'un décodeur de nouvelle génération, ainsi que pour des services de gestion du contenu. Ce décodeur intégrera la suite logicielle *Digital Home* de Technicolor, une plateforme unique, évolutive et sécurisée conçue pour permettre aux opérateurs de services de réseaux de fournir à l'utilisateur final une expérience unifiée pour la Maison Numérique. Le segment Distribution Numérique de Technicolor a également gagné de nouveaux contrats auprès de trois câblo-opérateurs américains au cours du deuxième trimestre 2011. Ces nouveaux contrats contribueront au chiffre d'affaires à partir de 2012.



- **Initiatives stratégiques**

- A la suite d'une revue détaillée de ses programmes de licences dans le cadre des développements récents intervenus sur le marché, le Groupe a décidé de renforcer son attention sur des approches alternatives visant à maximiser la monétisation de son portefeuille de propriété intellectuelle, y compris via des partenariats. De plus, Technicolor aura recours, si nécessaire, à des moyens judiciaires afin de protéger et renforcer ses droits de propriété intellectuelle, comme il l'avait déjà fait en fin d'année dernière à l'encontre de fabricants taiwanais de moniteurs LCD.
- Technicolor a conclu un accord avec Cinedigm Digital Cinema Corp. pour l'acquisition de ses actifs de distribution physique et électronique de cinéma numérique pour les salles de cinéma. Cet accord renforce la position de leader de Technicolor et accélère la croissance de son réseau de distribution par satellite, qui devrait couvrir plus de 90% des sites permettant aujourd'hui la distribution du cinéma numérique par satellite en Amérique du Nord.
- Technicolor a conclu un accord pour l'acquisition des actifs de postproduction de LaserPacific, conformément à son objectif d'accroître ses parts de marché dans la postproduction numérique pour la télévision et le cinéma. Cet accord renforce la présence de Technicolor dans la postproduction audiovisuelle, avec une augmentation de 40% du nombre de séries auxquelles le Groupe va contribuer.
- Technicolor a lancé un programme de licence de franchise, avec la création de Technicolor PostWorks New York. Dans le cadre de cet accord, Technicolor va vendre ses activités de postproduction situées à New York à PostWorks et lui permettra d'utiliser sa marque et son savoir-faire, y compris ses technologies dans le domaine de la couleur et des flux de postproduction.
- Le Groupe a opéré la seconde phase d'optimisation de ses activités de film photochimique. Comme annoncé le 18 juillet 2011, cette seconde phase s'articule principalement autour de la signature d'accords de sous-traitance avec Deluxe en Amérique du Nord, en Thaïlande et au Royaume-Uni. Le Groupe a également mis fin à ses opérations à Mirabel (Canada).



Revue par segment du deuxième trimestre et du premier semestre 2011

Résumé des indicateurs financiers du deuxième trimestre 2011 et du premier semestre 2011 par segments (non audités)

En millions d'euros	Deuxième trimestre			Premier semestre		
	2010	2011	Variation, à taux constants	2010	2011	Variation, à taux constants
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	795	747	+1,2%	1 499	1 559	+8,3%
Dont: Technologie	95	89	+4,1%	188	219	+25,8%
Services Entertainment	342	368	+16,8%	668	759	+18,2%
Distribution Numérique	357	288	(14,6)%	641	579	(7,3)%
EBITDA ajusté des activités poursuivies				142	167	
En % du chiffre d'affaires (%)				9,5%	10,7%	
Dont : Technologie				126	163	
<i>En % du chiffre d'affaires (%)</i>				66,7%	74,6%	
Services Entertainment				60	74	
<i>En % du chiffre d'affaires (%)</i>				8,9%	9,7%	
Distribution Numérique				10	(25)	
<i>En % du chiffre d'affaires (%)</i>				1,6%	(4,3)%	
EBIT ajusté des activités poursuivies				33	37	
En % du chiffre d'affaires (%)				2,2%	2,4%	
Dont : Technologie				120	156	
<i>En % du chiffre d'affaires (%)</i>				63,7%	71,4%	
Services Entertainment				(7)	(13)	
<i>En % du chiffre d'affaires (%)</i>				(1,1)%	(1,8)%	
Distribution Numérique				(26)	(58)	
<i>En % du chiffre d'affaires (%)</i>				(4,0)%	(10,0)%	



Technologie

Au deuxième trimestre 2011, le chiffre d'affaires du segment Technologie a diminué de 6,1% à taux de change courants et a augmenté de 4,1% à taux de change constants par rapport au second trimestre 2010.

- Au deuxième trimestre 2011, la division Licences a bénéficié d'une contribution stable du chiffre d'affaires du consortium MPEG-LA et d'une solide performance des autres programmes de licences. Cependant, en raison d'une forte volatilité des taux de change sur la période, le chiffre d'affaires a été moins élevé que l'année dernière à taux de change courants.
- Au deuxième trimestre 2011, Technicolor a organisé à Londres et à Los Angeles l'évènement *innov8* pour ses clients et partenaires. A cette occasion, les équipes de Recherche & Innovation ont présenté 15 technologies, allant de solutions offrant au consommateur des fonctionnalités d'accès et recherche de contenus unifiées pour la Maison Numérique à des algorithmes de perception humaine appliqués aux environnements 3D. Le Groupe a également présenté des technologies de *rendering* de contenus personnalisés en mettant au point, dans le cadre du projet européen *Fascinate*, le prototype d'un système permettant à l'utilisateur final de visionner et de naviguer de façon interactive dans le panorama vidéo ultra haute résolution d'un évènement diffusé en direct.

Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires du segment Technologie a augmenté de 16,2% à taux de change courants et de 25,8% à taux de change constants par rapport à la même période de 2010, en raison principalement de la forte hausse du chiffre d'affaires de MPEG-LA au premier trimestre 2011. La marge d'EBITDA ajusté du segment Technologie a progressé de 7,9 points en pourcentage du chiffre d'affaires au premier semestre 2011, reflétant principalement la croissance du chiffre d'affaires Licences et une poursuite de l'optimisation des coûts de procédure, de dépôt et de maintenance des brevets.

Indicateurs financiers pour le segment Technologie

En million d'euros	T2 2010	T2 2011	S1 2010	S1 2011
Chiffre d'affaires	95	89	188	219
<i>Variation, à taux courants (%)</i>		(6,1)%		+16,2%
<i>Variation, à taux constants (%)</i>		+4,1%		+25,8%
Dont chiffre d'affaires Licences	94	88	187	217
<i>Variation, à taux publiés (%)</i>		(6,5)%		+15,8%
<i>Variation, à taux constants (%)</i>		+3,7%		+25,5%
EBITDA ajusté			126	163
<i>Variation, à taux courants (%)</i>				+30,0%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			66,7%	74,6%
EBIT			117	157
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			61,9%	71,8%
EBIT ajusté			120	156
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			63,7%	71,4%



Services Entertainment

Au deuxième trimestre 2011, le chiffre d'affaires du segment Services Entertainment a augmenté de 7,6% à taux de change courants et de 16,8% à taux de change constants par rapport au deuxième trimestre 2010. Toutes les activités du segment Services Entertainment, à l'exception des Services Cinéma ont enregistré une croissance de leur chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2011.

Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires du segment Services Entertainment a progressé de 13,5% à taux de change courants et de 18,2% à taux de change constants comparé au premier semestre 2010. L'EBITDA ajusté du segment Services Entertainment a atteint 74 millions d'euros, soit une hausse de marge de 0,8 point par rapport au premier semestre 2010. La marge de la division Services DVD a été stable, la hausse des volumes de réplification, la poursuite des réductions de coûts et des mesures d'optimisation ayant compensé l'impact des baisses de prix pour certains clients, des coûts relatifs aux activités de distribution en Amérique du Nord et en Europe, et une légère hausse du coût des matières premières. La marge des activités Services Création a augmenté au premier semestre 2011, du fait principalement de niveaux d'activité plus élevés dans toutes les activités et de mesures spécifiques d'optimisation des coûts dans la Postproduction. Malgré un fort recul du chiffre d'affaires, la marge des activités Services Cinéma s'est améliorée au premier semestre 2011, reflétant une amélioration du mix liée à la contribution plus élevée des activités de distribution pour le Cinéma Numérique et l'impact positif de mesures de réductions des coûts mises en place en 2010.

Indicateurs financiers pour le segment Services Entertainment

En millions d'euros	T2 2010	T2 2011	S1 2010	S1 2011
Chiffre d'affaires	342	368	668	759
<i>Variation, à taux de change courants (%)</i>		+7,6%		+13,5%
<i>Variation, à taux de change constants (%)</i>		+16,8%		+18,2%
EBITDA ajusté			60	74
<i>Variation, à taux de change courants (%)</i>				+23,9%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			8,9%	9,7%
EBIT			(13)	(30)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(2,0)%	(3,9)%
EBIT ajusté			(7)	(13)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(1,1)%	(1,8)%

Services Création et Services Cinéma

- **Services Création**

- Les activités de Production Numérique ont continué d'afficher une forte croissance annuelle de leur chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2011. L'addition de nouvelles capacités a permis des gains de parts de marché dans toutes les activités liées à la Production Numérique. Au deuxième trimestre 2011, les activités d'Effets Spéciaux ont finalisé les effets spéciaux de *Harry Potter et les Reliques de la Mort – Partie 2* et de *Pirates de Caraïbes : La Fontaine de Jouvence*. Technicolor a également bénéficié d'une hausse de l'utilisation de ses capacités dans les activités d'Animation, ainsi que du déploiement réussi de l'offre de conversion de contenus 2D en 3D, lancée au premier trimestre 2011.
- Le chiffre d'affaires des activités de Postproduction a augmenté au deuxième trimestre 2011 par rapport au deuxième trimestre 2010, en raison principalement de gains de parts de marché dans tous les services, liés à des titres majeurs comme *Harry Potter 7*, *Cars 2* et *Green Lantern*.



• **Services Cinéma**

Le chiffre d'affaires des activités Services Cinéma a diminué au deuxième trimestre 2011 comparé au deuxième trimestre 2010.

- Les activités de distribution pour le Cinéma Numérique ont enregistré un autre trimestre consécutif de forte croissance, avec un chiffre d'affaires multiplié par deux au deuxième trimestre 2011 à taux de change constants, reflétant le rythme rapide de conversion des salles de cinéma au numérique. A fin juin 2011, la pénétration du cinéma numérique atteignait 47% aux Etats-Unis et 38% en Europe.
- Le métrage de bobines de film photochimique a diminué de 30% au deuxième trimestre 2011 par rapport au deuxième trimestre 2010, reflétant l'accélération de la transition vers le cinéma numérique et la fin du contrat avec Universal au troisième trimestre 2010. Afin de disposer d'une base de coûts plus flexible sur cette activité mature, le Groupe a opéré la seconde phase d'optimisation de ses activités de film photochimique. Comme annoncé le 18 juillet 2011, cette seconde phase s'articule principalement autour de la signature d'accords de sous-traitance avec Deluxe en Amérique du Nord, en Thaïlande et au Royaume-Uni. Le Groupe a également mis fin à ses opérations à Mirabel (Canada).

PRN

Au deuxième trimestre 2011, le chiffre d'affaires de PRN a diminué comparé au deuxième trimestre 2010. Ce dernier n'avait été que partiellement impacté par l'évolution de la relation commerciale avec Walmart qui avait eu lieu fin 2009. Néanmoins, cet effet négatif a été en partie compensé par une hausse du chiffre d'affaires publicitaire réalisé avec les autres clients.

Services DVD

Au deuxième trimestre 2011, les volumes combinés de DVD et Blu-ray™ ont augmenté de 48% comparé au deuxième trimestre 2010. Même en excluant l'impact de l'accord avec Warner Bros. (ayant débuté en août 2010), les volumes de Technicolor au deuxième trimestre 2011 ont encore affiché une hausse par rapport à l'année dernière, et ce pour le troisième trimestre consécutif. Cette tendance confirme l'amélioration significative des conditions du marché global depuis le quatrième trimestre 2010, reflétant la poursuite de la forte croissance du format Blu-ray™ et la résistance des volumes de SD DVD (Définition Standard). Technicolor a également bénéficié des sorties majeures de ses principaux clients studios, avec les titres *Raiponce* de Walt Disney, *True Grit* de Paramount, *Mon Beau-père et Nous* d'Universal et *Harry Potter et les Reliques de la Mort – Partie 1* de Warner Bros. contribuant à la demande de DVD et Blu-ray™.

Volumes de DVD

En millions d'unités	T2 2010	T2 2011	S1 2010	S1 2011
Volumes de DVD	181	267	397	593
<i>Variation (%)</i>		+48%		+50%
Dont SD DVD (définition standard)	149	223	340	498
<i>Variation (%)</i>		+50%		+46%
Dont Blu-ray™	14	23	21	51
<i>Variation (%)</i>		+65%		+146%
Dont Jeux et Kiosques	18	21	36	44
<i>Variation (%)</i>		+14%		+22%



Distribution Numérique

Au deuxième trimestre 2011, le chiffre d'affaires du segment Distribution Numérique a baissé de 19,4% à taux de change courants et de 14,6% à taux de change constants comparé au deuxième trimestre 2010, en raison principalement d'un impact mix défavorable dans la division Connect.

Au premier semestre 2011, le chiffre d'affaires du segment Distribution Numérique a diminué de 9,6% à taux de change courants et de 7,3% à taux de change constants par rapport au premier semestre 2010. L'EBITDA ajusté du segment Distribution Numérique a été de (25) millions d'euros au premier semestre 2011 comparé à 10 millions d'euros au premier semestre 2010. Avec une contribution stable des activités de la division Services Distribution de Contenu Numérique, cette baisse de 35 millions d'euros est intégralement liée à la division Connect, reflétant principalement :

- Une dégradation importante de l'environnement en Europe ;
- Un mix produit et géographique moins favorable ;
- Des problèmes de capacités et de production dans l'usine du Groupe à Manaus (Brésil), liés à la très forte augmentation de la demande en Amérique Latine. Le Groupe a pris les mesures nécessaires pour résoudre cette situation avant la fin de l'année.

Indicateurs financiers pour le segment Distribution Numérique

En millions d'euros	T2 2010	T2 2011	S1 2010	S1 2011
Chiffre d'affaires	357	288	641	579
<i>Variation, à taux publiés (%)</i>		<i>(19,4)%</i>		<i>(9,6)%</i>
<i>Variation, à taux constants (%)</i>		<i>(14,6)%</i>		<i>(7,3)%</i>
EBITDA ajusté			10	(25)
<i>Variation, à taux publiés (%)</i>				<i>ns</i>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			1,6%	(4,3)%
EBIT			(27)	(68)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(4,2)%	(11,8)%
EBIT ajusté			(26)	(58)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(4,0)%	(10,0)%

Connect

Au deuxième trimestre 2011, la division Connect a affiché une baisse significative de son chiffre d'affaires comparé à la même période de l'année dernière. Ce recul a résulté d'un mix produit défavorable, reflétant notamment une dégradation de l'environnement économique en Europe, associé à un mix géographique moins favorable, en raison d'une plus forte demande en Amérique Latine.

- Dans le **Satellite**, les volumes de décodeurs ont affiché une bonne croissance, portée par une solide demande client en Amérique du Nord, ainsi que par de fortes commandes de la part des clients basés en Amérique Latine. Le mix produit dans le Satellite a été néanmoins moins favorable comparé à la même période de l'année dernière, reflétant le poids plus important de l'Amérique Latine dans les volumes Satellite globaux.
- Dans le **Câble**, les volumes ont continué de croître très rapidement, en raison d'importantes livraisons d'adaptateurs numériques-analogiques à un client clé en Amérique du Nord, ainsi que d'une hausse significative des commandes de passerelles câble de la part des clients basés en Amérique Latine. Le mix produit dans le Câble a été toutefois moins favorable par rapport à la même période de l'année dernière, reflétant la contribution plus importante des adaptateurs numériques-analogiques dans les volumes Câble globaux.
- Dans les **Télécoms**, le chiffre d'affaires a été impacté par une baisse des volumes et un mix moins favorable. La comparabilité par rapport au T2 2010 a souffert d'une base de comparaison défavorable, en raison du déploiement de deux produits l'année dernière. Les volumes et le mix ont également été impactés



par des conditions de marché difficiles en Europe de l'Ouest. Dans l'attente de lancements de nouveaux services par les opérateurs attendus en 2012, la demande au deuxième trimestre 2011 a été principalement orientée vers les produits plus bas de gammes, un segment de marché où les pressions sur les prix et concurrentielles se sont intensifiées au premier semestre 2011

Volumes de Produits Maison Numérique

En millions d'unités	T2 2010	T2 2011	S1 2010	S1 2011
Câble	1,7	2,2	2,8	3,8
Satellite	1,9	2,1	3,5	4,3
Télécom	2,4	1,8	4,5	3,7
Total Produits Maison Numérique	6,0	6,1	10,8	11,8
<i>Variation (%)</i>		+1%		+10%

Services Distribution de Contenu Numérique

Au deuxième trimestre 2011, le chiffre d'affaires de la division Services Distribution de Contenu Numérique a enregistré une légère baisse à taux de change constants par rapport au deuxième trimestre 2010.

- Le chiffre d'affaires des activités Services Gestion du Contenu Numérique a légèrement diminué au deuxième trimestre 2011 comparé à la même période de l'année dernière, en raison principalement d'une baisse des revenus dans les services de distribution, en partie compensée par une hausse des volumes dans les services de compression et conception. Le recul du chiffre d'affaires dans les services de distribution a principalement reflété la poursuite du déclin des services traditionnels de duplication de cassettes, en raison de la transition en cours vers le numérique.
- Le chiffre d'affaires des activités Services Diffuseurs de Contenu a affiché une légère baisse à taux de change constants au deuxième trimestre 2011 comparé à la même période de l'année dernière, du fait d'une base de comparaison défavorable par rapport au deuxième trimestre 2010, qui avait bénéficié de l'impact positif de la Coupe du Monde de la FIFA.

Segment Autres

L'EBITDA ajusté du segment Autres a atteint (45) millions d'euros au premier semestre 2011 comparé à (54) millions d'euros au premier semestre 2010, en raison principalement des mesures de réduction de coûts et de baisse des effectifs.

Activités arrêtées ou en cours de cession

La perte des activités arrêtées ou en cours de cession s'est élevée à 18 millions d'euros au premier semestre 2011, incluant 5 millions d'euros de dépréciations d'actifs.



RECONCILIATION DES INDICATEURS AJUSTES

Technicolor présente, en plus des résultats publiés et dans le but de fournir une vue plus comparable de l'évolution de sa performance opérationnelle par rapport au premier semestre 2010, un ensemble d'indicateurs ajustés qui excluent les autres produits et charges tels que directement indiqués dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe. Les autres produits et charges incluent :

- Les coûts nets de restructuration ;
- Les charges nettes de dépréciations d'actifs ;
- Les autres éléments non-récurrents.

Ces éléments ont impacté négativement l'EBIT des activités poursuivies du Groupe pour un montant de 25 millions d'euros au premier semestre 2011, comparé à 11 millions d'euros au premier semestre 2010.

En millions d'euros sauf mention contraire	H1 2010	H1 2011	Variation
EBIT des activités poursuivies	22	12	(10)
Coûts de restructurations, nets	(15)	(10)	+5
Pertes nettes liées aux dépréciations sur actifs opérationnels non courants	0	(14)	(14)
Autres éléments non-récurrents	4	(1)	(5)
EBIT ajusté des activités poursuivies	33	37	+4
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	2,2%	2,4%	+0,2pt
Dépréciations et amortissements (D&A)*	109	130	+21
EBITDA ajusté des activités poursuivies	142	167	+25
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	9,5%	10,7%	+1,2pt

* Incluent l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges



Situation financière, bilan et endettement

Le bilan consolidé du Groupe au 30 juin 2011 a été significativement impacté par les variations de change entre l'ouverture et la clôture. Ainsi la baisse du total actif du Groupe sur la période s'élève à 517 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010 et s'explique principalement par les éléments suivants :

- 162 millions d'euros de variations liées aux taux de change (principalement le dollar et la livre sterling),
- la baisse des créances clients et autres créances opérationnelles courantes s'élève à 211 millions d'euros (à taux de change constant) liée à l'activité du premier semestre 2011 et à la saisonnalité de l'activité du Groupe,
- la cession des activités Têtes de Réseaux et Transmission de Grass Valley ayant conduit à la diminution de l'actif de 71 millions d'euros.

Le montant total du passif du Groupe a diminué de 379 millions d'euros sur la période, s'expliquant par :

- 124 millions d'euros de variations liées aux taux de change,
- 127 millions d'euros de baisse des dettes fournisseurs (à taux de change constant) liée à l'activité du premier semestre 2011 et à la saisonnalité de l'activité du Groupe,
- 93 millions d'euros d'impact de la cession des activités Têtes de Réseaux et Transmission de Grass Valley.

La dette financière brute diminue de 51 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010 et s'élève à 1 274 millions d'euros au 30 juin 2011. Cette baisse provient essentiellement de l'évolution du taux de change (dette libellée en dollars US) et du remboursement d'une échéance de 9 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, l'ensemble des activités Grass Valley ayant été cédées, seules les activités Screenvision Europe et ContentGuard sont classées comme activités destinées à être cédées et présentées séparément des autres éléments au sein du bilan consolidé du Groupe au 30 juin 2011. Le montant total des actifs classés en « actifs destinés à être cédés » s'élève à 45 millions d'euros au 30 juin 2011 (comprenant divers actifs dont 12 millions d'euros de trésorerie). Le montant total des passifs classés en « passifs liés à des actifs destinés à être cédés » s'élève à 28 millions d'euros (correspondant principalement à des dettes fournisseurs pour 23 millions d'euros). Les informations relatives à ces activités sont détaillées dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

Evénements importants depuis le 30 juin 2011

Les informations relatives aux évènements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2011 sont détaillées dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.



II.2. Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2011

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé pour le second semestre 2011 sont détaillés dans le chapitre « Facteurs de risque » du Rapport Annuel 2010 déposé à l'Autorité des marchés financiers en date du 30 mars 2011 et disponible sur le site de la société www.technicolor.com et dans les notes 3 et 25 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

II.3. Transactions entre parties liées

Les changements relatifs à l'identification des parties liées sont détaillés dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

Par ailleurs, les transactions du Groupe avec les parties liées n'ont pas influencé significativement la situation financière et les résultats du Groupe au cours du premier semestre 2011.



III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

Compte de résultat consolidé semestriel non audité	2
Etat semestriel de résultat global consolidé non audité	3
Etat semestriel de situation financière consolidée non audité	5
Tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés non audité	6
Tableau semestriel de variation des capitaux propres consolidés non audité	6

Notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés non audités

1	Présentation générale	25
2	Description des principes comptables appliqués par le Groupe	25
3	Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements	28
4	Réconciliation avec les états financiers consolidés publiés au 30 juin 2010	31
5	Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2010	33
6	Information par secteur d'activité	33
7	Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)	37
8	Frais de recherche et développement	37
9	Produit financier net (charges)	38
10	Impôt sur les résultats	38
11	Activités arrêtées ou en cours de cession et actifs destinés à être cédés	39
12	Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	42
13	Trésorerie, équivalents de trésorerie, trésorerie mise en nantissement et dépôts et cautionnements	43
14	Capitaux propres	43
15	Gestion des risques financiers	44
16	Instruments financiers dérivés	45
17	Dettes financières	45
18	Instruments financiers et principaux risques de marché	51
19	Provisions pour retraites et avantages assimilés	52
20	Provisions pour restructurations et autres provisions	52
21	Paiements sur la base d'actions	53
22	Résultat par action	54
23	Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés	55
24	Obligations contractuelles et autres engagements	55
25	Risques et litiges	58
26	Relations avec les parties liées	63
27	Evénements postérieurs à la clôture	63

ETAT SEMESTRIEL DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité)

(en millions d'euros)	Note	Semestre clos le 30 juin	
		2011 non audité	2010 non audité
Résultat net de la période		(112)	96
Gains et pertes actuariels ⁽¹⁾	(19)	9	(35)
Gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente:			
- Variations de juste valeur de la période		-	11
- Impacts des reclassements en résultat liés aux cessions d'actifs financiers disponibles à la vente		-	(10)
Pertes avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie:			
- Sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat		(1)	(7)
- Impacts des reclassements en résultat quand les transactions couvertes impactent le résultat		-	(6)
Ecarts de conversion de la période ⁽²⁾		(38)	(18)
Total autres éléments du résultat global ⁽³⁾		(30)	(65)
Résultat global sur la période		(142)	31
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Technicolor S.A.		(142)	31

(1) Inclut zéro million d'euros et (4) million d'euros liés aux activités destinées à être cédées respectivement au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.

(2) Inclut zéro million d'euros et (66) millions d'euros liés aux activités destinées à être cédées respectivement au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010. L'impact des écarts de conversion reclassé en résultat liés à la cession d'activités à l'étranger est nul au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.

(3) L'effet d'impôt des autres éléments du résultat global est nul au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.

Les annexes de la page 25 à 63 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE (non audité)

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<u>30 juin 2011 (non audité)</u>	<u>31 décembre 2010 (audité)</u>
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		412	430
Ecart d'acquisition	(12)	600	644
Immobilisations incorporelles	(12)	453	512
Titres des sociétés mises en équivalence		10	12
Actifs financiers disponibles à la vente		8	4
Instruments financiers dérivés	(18)	3	6
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance		49	73
Impôts différés actifs	(10)	462	488
Créance d'impôt		35	48
Autres actifs non courants		76	63
Trésorerie mise en nantissement/Dépôts et cautionnements	(13)	15	19
Total actifs non courants		<u>2 123</u>	<u>2 299</u>
Actifs courants			
Stocks et en-cours		137	153
Clients et effets à recevoir		445	666
Comptes courants avec les sociétés liées		-	4
Instruments financiers dérivés	(16)	1	-
Créance d'impôt		9	17
Autres actifs courants		294	318
Trésorerie mise en nantissement/Dépôts et cautionnements	(13)	49	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(13)	314	332
Actifs destinés à être cédés	(11)	45	90
Total actifs courants		<u>1 294</u>	<u>1 635</u>
Total actif		<u><u>3 417</u></u>	<u><u>3 934</u></u>

Les annexes de la page 25 à 63 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.



ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE (non audité)

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<u>30 juin 2011 (non audité)</u>	<u>31 décembre 2010 (audité)</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres	(14)		
Capital social (174 846 625 actions au 30 juin 2011 de valeur nominale 1 €)		175	175
Actions propres		(156)	(156)
Primes d'émission		641	641
Titres super subordonnés		500	500
Obligations remboursables en actions		281	278
Autres réserves		96	87
Réserves consolidées		(903)	(791)
Ecart de conversion		(269)	(231)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA		<u>365</u>	<u>503</u>
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
Total capitaux propres		<u>367</u>	<u>505</u>
Dettes non courantes			
Dettes financières	(17)	1 216	1 278
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(19)	312	332
Provisions pour restructurations	(20)	4	7
Autres provisions	(20)	101	97
Impôts différés passifs	(10)	172	193
Autres dettes non courantes		105	131
Total dettes non courantes		<u>1 910</u>	<u>2 038</u>
Dettes courantes			
Dettes financières	(17)	58	47
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(19)	36	46
Provisions pour restructurations	(20)	35	49
Autres provisions	(20)	69	69
Fournisseurs et effets à payer		378	528
Provisions pour dettes sociales		141	158
Dettes d'impôt courant		21	17
Autres dettes courantes		374	374
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	(11)	28	103
Total dettes courantes		<u>1 140</u>	<u>1 391</u>
Total passif		<u>3 050</u>	<u>3 429</u>
Total des capitaux propres et du passif		<u>3 417</u>	<u>3 934</u>

Les annexes de la page 25 à 63 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (non audité)

(en millions d'euros)

	Note	Semestre clos le 30 juin	
		2011 (non audité)	2010 (non audité) ⁽¹⁾
Résultat net de l'exercice		(112)	96
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(18)	(124)
Résultat net des activités poursuivies		(94)	220
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		121	117
Pertes de valeur d'actifs		14	1
Variation nette des provisions		(20)	(11)
(Gains) / pertes sur cessions d'actifs		(2)	(6)
(Produits) et charges d'intérêts		74	41
Gain provenant de la restructuration de la dette au 26 mai 2010	(9)	-	(381)
Autres (dont impôts)		24	52
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		65	7
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		182	40
Intérêts payés		(62)	(51)
Intérêts reçus		3	3
Impôts (payés) / reçus sur les résultats		4	(12)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		127	(20)
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(11)	(12)	(20)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation (I)		115	(40)
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise		(5)	(2)
Produit de cession net de titres de participations		(2)	19
Acquisition d'immobilisations corporelles		(59)	(67)
Cession d'immobilisations corporelles		4	3
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(29)	(12)
Trésorerie mise en nantissement / Dépôts et cautionnements accordés à des tiers		(12)	(2)
Trésorerie mise en nantissement / Dépôts et cautionnements remboursés par des tiers		20	29
Prêts remboursés par / (accordés à) des tiers		(2)	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies		(85)	(32)
Flux de trésorerie d'investissement nets provenant de / (utilisés par) les activités arrêtées ou en cours de cession	(11)	(1)	5
Variation nette de la trésorerie d'investissement (II)		(86)	(27)
Augmentation de capital	(23)	-	203
Augmentation des dettes financières		1	1
Remboursement des dettes financières		(11)	(255)
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital	(23)	(2)	(30)
Remboursement des créances d'intérêts aux porteurs de TSS	(23)	-	(25)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies		(12)	(106)
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(11)	(1)	(2)
Variation nette de la trésorerie de financement (III)		(13)	(108)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III)		16	(175)
Trésorerie à l'ouverture de la période		332	569
Effet des variations de change sur la trésorerie		(22)	22
Trésorerie à la clôture de la période		326 (*)	416

(1) Voir la note 4 « Réconciliation avec les états financiers consolidés publiés au 30 juin 2010 »

(*) Inclus 12 millions d'euros de trésorerie présentée au sein des « actifs destinés à être cédés » (voir note 11)

Les annexes de la page 25 à 63 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non audité)

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de Technicolor SA								Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres	
	Capital social	Actions propres	Prime d'émission	ORA	Emission de titres	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion			Capitaux propres part Groupe
Au 31 décembre 2009	1 012	(156)	1 643	-	500	112	(3 340)	(226)	(455)	2	(453)
Variation pour le premier semestre 2010											
<i>Total autres éléments du résultat global ⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	(47)	-	(18)	(65)	-	(65)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	-	96	-	96	-	96
Résultat global sur la période	-	-	-	-	-	(47)	96	(18)	31	-	31
Réduction du capital par diminution de la valeur nominale des actions	(985)	-	(1 643)	-	-	-	2 628	-	-	-	-
Augmentation du capital par émission de 526 608 781 Actions Nouvelles en mai 2010 (note 14)	53	-	295	-	-	-	-	-	348	-	348
Déduction des frais liés à l'augmentation de capital	-	-	(9)	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Emission des obligations remboursables en actions (ORA) (note 14)	-	-	-	638	-	-	-	-	638	-	638
Déduction des frais liés à l'émission des ORA	-	-	-	(16)	-	-	-	-	(16)	-	(16)
Effet impôt sur les frais d'émission (augmentation de capital et ORA) ⁽³⁾	-	-	1	3	-	-	-	-	4	-	4
Résultat généré par la conversion de la dette en instruments de capitaux propres ⁽²⁾	-	-	(20)	(100)	-	-	-	-	(120)	-	(120)
Paiement des créances d'intérêts aux porteurs de TSS	-	-	-	-	-	-	(25)	-	(25)	-	(25)
Effet impôt sur le paiement de créances d'intérêt aux porteurs de TSS et sur actions propres ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	13	-	13	-	13
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Au 30 juin 2010	80	(156)	267	525	500	65	(627)	(244)	410	2	412
Variation pour le deuxième semestre 2010											
<i>Total autres éléments du résultat global ⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	21	-	13	34	-	34
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	-	(165)	-	(165)	-	(165)
Résultat global sur la période	-	-	-	-	-	21	(165)	13	(131)	-	(131)
Augmentation du capital lié au remboursement des DPN	50	-	163	-	-	-	-	-	213	-	213
ORA converties en capitaux propres	45	-	204	(249)	-	-	-	-	-	-	-
Déduction des frais liés à l'émission des ORA	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Effet impôt sur la restructuration de la dette	-	-	7	3	-	-	-	-	10	-	10
Autres effet impôts sur les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Au 31 décembre 2010	175	(156)	641	278	500	87	(791)	(231)	503	2	505
Variation pour le premier semestre 2011											
<i>Total autres éléments du résultat global ⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	8	-	(38)	(30)	-	(30)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	-	(112)	-	(112)	-	(112)
Résultat global sur la période	-	-	-	-	-	8	(112)	(38)	(142)	-	(142)
Effet d'impôt sur les intérêts des ORA de la période	-	-	-	3	-	-	-	-	3	-	3
Autres mouvements	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Au 30 juin 2011	175	(156)	641	281	500	96	(903)	(269)	365	2	367

(1) Le détail de l'état de résultat global est présenté ci-dessus.

(2) Pour plus d'informations, se référer à la note 17.

(3) Compte tenu de l'activation totale des pertes françaises, 17 millions d'euros d'impôts différés actifs ont été reconnus au titre des frais d'émission relatifs à l'augmentation de capital et l'émission des ORA, sur le paiement des créances d'intérêt au profit des porteurs de TSS et sur les actions propres.

Les annexes de la page 25 à 63 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

1 Présentation générale

1.1 Informations générales

Technicolor propose une large gamme de technologies vidéos, de systèmes et de produits ainsi que des services pour les professionnels de l'industrie du "Média & Entertainment". Depuis le 2ème trimestre 2010, les activités du Groupe sont organisées autour de trois principaux segments : Technologie, Services Entertainment et Distribution Numérique. L'ensemble des autres activités résiduelles et les fonctions centrales (non allouées) sont présentés au sein d'un segment « Autres ».

Dans les états financiers consolidés semestriels condensés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. Technicolor SA ou la « Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

Le chiffre d'affaires de Technicolor, notamment concernant les segments Services Entertainment et Distribution Numérique, a eu historiquement tendance à être plus élevé au second semestre qu'au premier semestre d'un exercice donné, tendance observée chez nos clients finaux.

Les comptes consolidés semestriels condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Technicolor S.A. et agréés pour publication le 27 juillet 2011.

2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

2.1 Principes d'élaboration

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis sur la base d'une continuité d'exploitation (voir la Note 3.1 pour plus d'informations) et conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 27 juillet 2011 (et notamment conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire »).

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union européenne sont disponibles sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces comptes consolidés semestriels condensés doivent être lus en association avec les états financiers consolidés annuels IFRS 2010 du Groupe.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et sont décrites dans la Note 2 de nos états financiers consolidés annuels 2010, présentés en intégralité dans le rapport annuel 2010 du Groupe, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

2.2 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et appliqués au 1^{er} janvier 2011

Nouvelles normes ou interprétations	Principales dispositions	Principaux impacts sur les états financiers consolidés semestriels condensés 2011
Améliorations des IFRS (mai 2010)	L'IASB a publié les améliorations annuelles qu'il a apportées à sept de ses normes, sous la forme d'amendements, dans le cadre de son processus annuel de révision des normes.	L'application de cet amendement depuis le 1 ^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
IAS 24, Information relative aux parties liées (version révisée)	Cette norme révisée fournit une exemption partielle pour les entités liées à une administration publique et une définition révisée d'une partie liée.	L'application de ces amendements depuis le 1 ^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
IAS 32, Instruments financiers : présentation – Amendements relatifs au classement des émissions de droits	Cet amendement a pour objectif d'apporter des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement prévoit, si certaines conditions sont remplies, que ces instruments soient des capitaux propres quelle que soit la monnaie dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.	L'application de ces amendements depuis le 1 ^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
IFRIC 14, Paiements anticipés des exigences de financement minimal (amendement)	Cet amendement s'applique dans des circonstances limitées lorsqu'une entité est soumise aux exigences de financement minimal et effectue un paiement anticipé au titre des contributions destinées à satisfaire ces exigences. Cet amendement permet ainsi à une entité de comptabiliser un tel versement anticipé comme un actif.	L'application de cet amendement depuis le 1 ^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.

2.3 Normes, amendements et interprétations en vigueur et appliqués par anticipation par Technicolor au 1^{er} janvier 2010

Nouvelles normes ou interprétations	Principales dispositions	Principaux impacts sur les états financiers consolidés semestriels condensés 2011
IFRIC 19, Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres	<p>IFRIC 19 clarifie que lorsqu'une entité renégocie les termes d'une dette financière avec son créancier et que ce créancier accepte des actions de l'entité ou un autre instrument de capitaux propres pour éteindre en totalité ou partiellement cette dette financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de capitaux propres émis pour ce créancier font partie du montant payé pour éteindre la dette financière ; - les instruments de capitaux propres émis sont mesurés à leur juste valeur. Si leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments de capitaux propres doivent être mesurés pour refléter la juste valeur de la dette financière éteinte ; - La différence entre la valeur comptable de la dette financière éteinte et l'évaluation initiale des instruments de capitaux propres émis est comptabilisée dans le résultat de la période de l'entité. 	<p>Technicolor a choisi d'appliquer par anticipation IFRIC 19 dans ses comptes consolidés semestriels condensés 2010. L'application anticipée de cette interprétation dans les comptes consolidés semestriels condensés 2010 s'est traduite par la reconnaissance d'un produit financier sans impact trésorerie de 150 millions d'euros correspondant à la différence entre la valeur nominale de la dette éteinte par le processus de restructuration et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis en contrepartie le 26 mai 2010. (Voir notes 1.2, 3.9, 23 et 26 des états financiers consolidés 2010).</p> <p>L'impact du gain lié à IFRIC 19 sur le résultat par action dans les états financiers consolidés semestriels condensés 2010 a été le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de base : 2,91 • dilué : 2,33 <p>IFRIC 19 n'a pas d'impact dans les états financiers consolidés semestriels condensés 2011.</p>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

2.4 Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouveaux amendements	Date d'application	Principales dispositions
IFRS 9, Instruments financiers – Classification et Evaluation	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers (son modèle économique) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. IFRS 9 prescrit également une seule méthode de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39.
IFRS 10, Etats financiers consolidés	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 10 définit les principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés quand une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 remplace les dispositions relatives à la consolidation contenues dans SIC-12 « Consolidation – Entités ad hoc » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ».
IFRS 11, Accords conjoints	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 11 fournit une vision plus réaliste de l'accord conjoint en se concentrant sur les droits et obligations, plutôt que sur sa forme légale (comme c'est le cas actuellement). La norme adresse les incohérences dans l'information financière relative aux accords conjoints en introduisant une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun.
IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans les autres entités	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 12 est une nouvelle norme globale sur les informations à fournir relatives à tous types de participations dans d'autres entités, incluant les filiales, les accords conjoints, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées.
IFRS 13, Evaluation de la juste valeur	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 13 définit la juste valeur, fournit dans un document unique les règles IFRS applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur et présente les informations à fournir sur ces évaluations.
IFRS 1, Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants (amendement)	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} juillet 2011	Cet amendement précise les dispositions qu'une entité doit respecter après une période d'hyperinflation grave, soit pour présenter de nouveau ses états financiers en conformité avec les normes IFRS, soit lors d'une première présentation de ses états financiers en IFRS.
IFRS 7, Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers (amendements)	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} juillet 2011	Ces amendements permettront aux utilisateurs d'états financiers d'améliorer leur compréhension des transferts d'actifs financiers (par exemple, des titrisations), y compris des conséquences éventuelles de tout risque qui demeurerait dans l'entité ayant transféré les actifs. Ces amendements imposent également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting.
IAS 1, Présentation des états financiers (amendements)	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} juillet 2012	Ces amendements à l'IAS 1 révisent la présentation des autres éléments du résultat global : ils exigent de présenter des sous-totaux distincts pour les éléments qui devront être reclassés (par exemple, la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises étrangères) et de ceux qui ne le seront pas.
IAS 12, Impôts différés - Recouvrement des actifs sous-jacents (amendement)	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2012	Cet amendement s'applique lorsqu'un actif est évalué en utilisant le modèle de la juste valeur défini dans l'IAS 40, Immeubles de placement.
IAS 19, Avantages du personnel (amendements)	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	Ces amendements comprennent essentiellement les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Obligation de présenter dans les autres éléments du résultat global les réestimations des actifs et passifs provenant des régimes à prestations définies avec abandon de la méthode du « corridor » ; Présentation améliorée des éléments relatifs aux régimes à prestations définies ; Modification de la comptabilisation des indemnités de départ, notamment en distinguant les avantages accordés en échange de services et les indemnités de fin de contrat de travail.

Les impacts des projets de normes, amendements ou d'interprétations ci-dessus actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers et ne peuvent être raisonnablement estimés à ce jour.

2.5 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés semestriels condensés sont présentés en euro. Tous les chiffres présentés sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

2.6 Principes d'évaluation

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées, notamment concernant les actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat et la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier à sa juste valeur.

2.7 Utilisation d'estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif, ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés.

La direction revoit régulièrement ses évaluations et fonde ses estimations sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et probables, celles-ci servant de base à la détermination des valeurs au bilan des actifs et passifs et des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations du fait de différentes hypothèses et circonstances. Les principaux sujets pour lesquels la direction a été conduite à réaliser des estimations sont détaillés dans la Note 3.

2.8 Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité de devise étrangère convertie en euros) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	30 juin 2011	31 décembre 2010	Juin 2011	Juin 2010
Dollar US (USD)	0,68937	0,74898	0,70374	0,76111
Livre sterling (GBP)	1,10963	1,15922	1,14120	1,15835
Dollar canadien (CAD)	0,71276	0,74999	0,72263	0,73151

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année (sauf si la méthode s'avère inappropriée).

3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Certains principes utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe dans le choix des hypothèses adoptées pour le calcul d'estimations financières, lesquelles comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude. La direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et probables, celles-ci servant de base à la détermination des valeurs au bilan des actifs et passifs et des produits et des charges. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations. La direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés en IFRS.

Lors de la préparation des comptes consolidés semestriels condensés, les principes comptables majeurs sujets à estimations et jugements de la direction ont été les mêmes que ceux identifiés lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice 2010, à l'exception des principales estimations suivantes qui ont été reconsidérées au 30 juin 2011 :

3.1 Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2011 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Les recours intentés contre le jugement ayant arrêté le plan de sauvegarde se poursuivent (voir note 25). Ces recours n'étant pas suspensifs, et les appelants n'ayant pas sollicité la suspension de l'exécution provisoire du jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 17 février 2010, le Groupe a réalisé les opérations nécessaires à l'exécution du Plan dans le calendrier fixé par celui-ci.

En appel, les porteurs de TSS ont demandé la nullité de l'Assemblée Unique des Obligataires et la réouverture de la procédure de Sauvegarde ; ou alternativement une modification du Plan de Sauvegarde dans un sens plus favorable aux porteurs de TSS ; ou enfin le traitement des porteurs de TSS en dehors de ce plan. Le 18 novembre 2010, la Cour d'appel de Versailles a rejeté la demande des plaignants et a confirmé la validité du Plan de Sauvegarde de Technicolor. Toutefois, certains porteurs de TSS ont formé un pourvoi en cassation le 14 février 2011 contre la décision de la cour d'appel de Versailles. Il y a par conséquent un risque que le Plan de Sauvegarde soit annulé avec effet rétroactif si (1) la Cour de cassation casse la décision de la Cour d'appel de Versailles et juge que de son point de vue le Plan de Sauvegarde n'est pas valide ou (2) au cas où la Cour de cassation renvoie l'affaire devant une autre Cour d'appel (Cour d'appel de renvoi) et si cette Cour d'appel se prononce en faveur des porteurs de TSS.

Le Groupe considère qu'il dispose de solides arguments pour contester les demandes des appelants et reste confiant quant à l'issue de cette procédure.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné les prévisions de trésorerie du Groupe au 30 juin 2011 qui sous-tendent la performance opérationnelle et les analyses de sensibilité et estime que le Groupe peut faire face à ses besoins en trésorerie ainsi qu'aux conséquences financières éventuelles des litiges en cours, et ce jusqu'au 30 juin 2012 au minimum.

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que les états financiers consolidés semestriels condensés devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

3.2 Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie

Le Groupe comptabilise les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie (principalement les relations contractuelles avec les clients, les logiciels, les projets de développement et certains droits de propriété intellectuelle acquis) dans le poste "Immobilisations incorporelles" et dans le poste "Immobilisations corporelles", les terrains, bâtiments et équipements productifs. Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (1) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (2) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de toutes immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène et systématique par toutes les entités du Groupe.

Pour le semestre clos le 30 juin 2011, le Groupe a comptabilisé une charge de 55 millions d'euros liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et de 42 millions d'euros pour l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie (ces montants excluent la charge d'amortissement comptabilisée dans le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession). Au 30 juin 2011, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est de 412 millions d'euros et 259 millions d'euros, respectivement (ces montants excluent les immobilisations corporelles et incorporelles classées au sein des « Actifs destinés à être cédés »).

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation selon les principes comptables indiqués dans la Note 2 des états financiers consolidés 2010 du Groupe. Le calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut requérir l'utilisation par le Groupe d'estimations et principalement la définition des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif et d'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actualisée de ces flux. La non réalisation des performances opérationnelles ou flux de trésorerie futurs attendus des actifs pris individuellement ou des groupes d'actifs impacterait la valeur recouvrable déterminée et, par conséquent, pourrait conduire à enregistrer une perte de valeur sur les montants au bilan des actifs concernés.

Au 30 juin 2011, le Groupe a procédé à la revue des indicateurs de perte de valeur et a déterminé que certains actifs amortissables et unités génératrices de trésorerie pouvaient avoir perdu de la valeur.

Suite à cette revue, le Groupe a comptabilisé des pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles pour 7 millions d'euros et des pertes de valeur de 7 millions d'euros liées aux immobilisations incorporelles (voir note 7).

3.3 Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la Note 2 des états financiers consolidés 2010 du Groupe. Ces tests de dépréciation requièrent l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui sont définies par la direction du Groupe.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

La direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimation et jugement car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (1) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (2) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation des chiffres d'affaires liés aux immobilisations testées et la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de royalties pour les marques. Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont décrites dans la Note 14 des états financiers consolidés 2010 du Groupe.

En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables mentionnés dans la Note 2 des états financiers consolidés 2010 du Groupe. Suite à cette analyse, le Groupe a revu la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie des activités poursuivies dont la performance économique au 30 juin 2011 a été plus faible que celle attendue. Cette revue n'a pas révélé de pertes de valeur de ces actifs à reconnaître dans le compte de résultat semestriel consolidé au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels est respectivement de 600 millions d'euros (excluant les écarts d'acquisition classés au sein des « Actifs destinés à être cédés ») et de 194 millions d'euros.

3.4 Impôts différés

Le jugement de la direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs et le niveau de reconnaissance des impôts différés actifs selon les principes décrits dans la Note 2 des états financiers consolidés 2010 du Groupe. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (1) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (2) la perspective de gains exceptionnels ou (3) les résultats futurs attendus des contrats long terme. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe.

Compte tenu de la finalisation du processus de restructuration de la dette et de la meilleure visibilité sur les futurs bénéfices imposables en France, les impôts différés actifs relatifs aux pertes reportables du périmètre d'intégration fiscale français, auparavant partiellement provisionnés, ont été reconnus en intégralité au 30 juin 2010. L'impact était de 38 millions d'euros en compte de résultat et 17 millions d'euros en capitaux propres.

Au 30 juin 2011, un impôt différé passif de 172 millions d'euros et un impôt différé actif de 462 millions d'euros figurent au bilan, reflétant les estimations de la Direction, sur la recouvrabilité de ces impôts différés.

3.5 Risques et litiges

Le jugement de la direction du Groupe est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en-cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges, risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues. La Note 25 décrit les risques et litiges les plus importants pour le Groupe.

3.6 Impact de la restructuration de la dette sur le résultat financier au 30 juin 2010

Une partie de l'ancienne dette a été convertie en instruments de capitaux propres émis par la Société (actions nouvelles et obligations remboursables en actions). Conformément à IFRIC 19, la différence entre la valeur comptable de la dette financière éteinte et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis en contrepartie a été comptabilisée comme un produit financier sans impact trésorerie de 150 millions d'euros présenté dans le compte de résultat semestriel consolidé dans la ligne « Gain provenant de la restructuration de la dette de Technicolor au 26 mai 2010 ».

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

La juste valeur des actions émises a été déterminée sur la base du cours de bourse d'ouverture de Technicolor à la date de l'opération du 26 mai 2010. La juste valeur des ORA retenue correspond à la valeur des actions émises, à l'exception des ORA IIC pour lesquelles la direction a été amenée à estimer la valeur de l'option de remboursement en trésorerie qui en réduisait la juste valeur.

Conformément à IAS 39, la restructuration de la dette a été traitée comme une extinction de l'ancienne dette et par la comptabilisation d'une nouvelle dette financière. Conformément à IAS 39-43, cette nouvelle dette financière a été évaluée et comptabilisée au bilan à sa juste valeur. La différence entre la valeur nominale et la juste valeur de la nouvelle dette a généré un produit financier sans impact trésorerie de 229 millions d'euros, présenté dans le compte de résultat semestriel consolidé dans la ligne « Gain provenant de la restructuration de la dette de Technicolor au 26 mai 2010 ».

La dette de Technicolor n'étant pas cotée, pour déterminer sa juste valeur, la Direction a pris en compte divers paramètres tels que la valorisation de la dette de sociétés ayant une notation S&P & Moody's comparable ainsi que les prix de transaction observés sur notre dette dans des transactions de gré à gré, lorsque ces informations étaient disponibles. Pour plus d'informations, se référer aux notes 1.2, 23 et 26 des états financiers consolidés 2010 du Groupe.

4 Réconciliation avec les états financiers consolidés publiés au 30 juin 2010

En application d'IFRS 5, le compte de résultat consolidé des périodes comparatives doit être retraité pour refléter les changements survenus dans le périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession définis au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, il n'y a pas de modification du périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession, comparé à juin 2010, à l'exception de PRN.

Pour PRN (Premier Retail Network), Technicolor a décidé d'arrêter le processus de vente au dernier trimestre 2010. En conséquence, PRN qui était classé en activités arrêtées ou en cours de cession en juin 2010 a été reclassé en activités poursuivies et retiré des actifs en cours de cession. Par conséquent, le compte de résultat semestriel de juin 2010 comprend ce reclassement en activités poursuivies.

La colonne IFRS 5 ci-dessous présente le compte de résultat de PRN qui n'est plus dans les activités arrêtées ou en cours de cession comparé à celui publié le 30 juin 2010.

4.1 Réconciliation pour le compte de résultat consolidé semestriel du 30 juin 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2010 (publié en 2010)	IFRS 5	Semestre clos le 30 juin 2010 (publié en 2011)
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	1 468	31	1 499
Coût de l'activité	(1 174)	(12)	(1 186)
Marge brute	294	19	313
Frais commerciaux et administratifs	(192)	(10)	(202)
Frais de recherche et développement	(76)	(2)	(78)
Autres produits (charges)	(11)	-	(11)
Résultats des activités poursuivies avant impôt et produit financier net	15	7	22
Produits financiers nets	212	-	212
Impôt sur les résultats	(14)	-	(14)
Résultat net des activités poursuivies	213	7	220
Activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(117)	(7)	(124)
Résultat net	96	-	96

4.2 Réconciliation pour les tableaux de flux de trésorerie semestriel du 30 juin 2010

Les principales variations depuis le 30 juin 2010 sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2010
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(7)
Résultat net des activités poursuivies	7
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	9
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession	(9)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	(2)
Flux de trésorerie d'investissement nets générés par les activités arrêtées ou en cours de cession	2
Variation nette de la trésorerie d'investissement	-
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies	-
Flux de trésorerie de financement nets provenant des activités arrêtées ou en cours de cession	-
Variation nette de la trésorerie de financement	-

5 Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2010

Le 4 avril 2011, Technicolor a cédé les activités Transmission de Grass Valley à Parter Capital Group.

Le 3 mai 2011, Technicolor a cédé au FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) les activités Têtes de Réseaux de Grass Valley, opérant sous la marque Thomson Video Networks.

6 Information par secteur d'activité

Sur la base du niveau d'information fourni au Comité Exécutif du Groupe (considéré comme le Principal Décideur Opérationnel au sens de la norme) de manière régulière, le Groupe a déterminé que ses secteurs opérationnels reportables selon IFRS 8 sont les suivants : Technologie, Distribution Numérique et Services Entertainment. L'ensemble des activités résiduelles (y compris les fonctions centrales non allouées) est présenté au sein d'un segment « Autres » comme un élément de réconciliation.

Ces segments opèrent dans les domaines d'activité suivants :

- **Technologie** : ce segment développe et monétise la technologie dans les domaines suivants :
 - Propriété intellectuelle & Licences
 - Recherche
 - MediaNavi.
- **Distribution numérique** : ce segment fournit l'accès aux contenus numériques à domicile par la fourniture de solutions matérielles et logicielles à l'industrie « Media & Entertainment » dans les domaines de l'accès et des plateformes numériques ainsi que des services de distribution de contenus numériques. Ce segment inclut :
 - Connect
 - Services de Distribution de Contenu Numérique
- **Services Entertainment** : ce segment commercialise des prestations de gestion des contenus auprès de l'industrie « Media & Entertainment ». Le segment rassemble les activités de gestion de contenu pour nos clients des industries « Média & Entertainment » dans les domaines suivants :
 - Services Cinéma et Services Création : réplique de bobines de films, préparation, traitement et création de contenu
 - Services DVD : réplique et distribution de DVD, de disques Blu-Ray™, de CD vidéo et de jeu,
 - Production numérique
 - PRN.

Les commentaires suivants sont applicables pour les tableaux ci-dessous :

- Le segment Technologie génère l'essentiel de son chiffre d'affaires via les redevances. Les segments Services Entertainment et Distribution Numérique génèrent leur chiffre d'affaires via la vente de marchandises et de services.
- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges) excluant les autres produits et charges et les dépréciations et amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges),
- La ligne "Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts" n'inclut pas les éléments intragroupes,
- Les lignes "Amortissements des relations contractuelles avec les clients" et "Autres amortissements et dépréciations" correspondent uniquement aux activités poursuivies et incluent l'amortissement des avances sur contrats clients et remises payées d'avance (dans "autres amortissements et dépréciations"),
- La ligne "Autres éléments sans contrepartie de trésorerie" inclut principalement les variations de provisions sans impact de trésorerie,
- La ligne "Autres actifs du secteur" inclut les avances et acomptes versés ou reçus sur commandes en cours,
- La ligne "Total actif sectoriel" inclut les actifs d'exploitation utilisés par un secteur et comprend principalement les créances clients, les stocks, les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les écarts d'acquisition), nets des amortissements et des provisions. Ces montants incluent les avances et acomptes versés sur commandes en cours. Les actifs du secteur ne comprennent pas les actifs d'impôts,
- La ligne "Actif non affecté" inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôts et les actifs destinés à être cédés,
- La ligne "Passif non affecté" inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés,
- La ligne "Investissements" est calculée avant la variation nette du poste fournisseurs d'immobilisations (qui s'élève respectivement à 9 millions d'euros et 2 millions d'euros aux 30 juin 2011 et 2010),
- La ligne "Capitaux mis en œuvre" correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations),
- Tous les éléments du compte de résultat et du bilan présentés dans les tableaux ci-dessous ont été évalués conformément aux IFRS,
- Deux clients externes du Groupe au sein du secteur Services Entertainment représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (158 millions d'euros et 195 millions d'euros respectivement) au 30 juin 2011.

Groupe Technicolor

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

<i>(en millions d'euros)</i>	Technologie	Distribution Numérique	Services Entertainment	Autres	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2011						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	219	579	759	2	-	1 559
Chiffre d'affaires inter-secteurs	2	5	-	1	(8)	-
EBITDA ajusté	163	(25)	74	(45)	-	167
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	157	(68)	(30)	(47)	-	12
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	(8)	(6)	-	-	(14)
Autres amortissements et dépréciations	(4)	(23)	(81)	(2)	-	(110)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(3)	(14)	(6)	(7)	-	(30)
Bilan						
Actif						
Actifs d'exploitation du secteur	72	450	907	18	-	1 447
Ecart d'acquisition	-	235	365	-	-	600
Autres actifs du secteur	149	100	186	247	-	682
Total actif sectoriel	221	785	1,458	265	-	2 729
Titres des sociétés mises en équivalence	2	-	-	8	-	10
Actifs non affectés						678
Total actif consolidé						3 417
Passif						
Passif sectoriel	169	443	490	456	-	1 558
Passifs non affectés						1 492
Total passif consolidé						3 050
Autres informations						
Investissements	(4)	(26)	(66)	(1)	-	(97)
Capitaux mis en œuvre	84	181	620	(41)	-	844

Groupe Technicolor

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

<i>(en millions d'euros)</i>	Technologie	Distribution Numérique	Services Entertainment (1)	Autres	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2010						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	188	641	668	2	-	1 499
Chiffre d'affaires inter-secteurs	1	1	4	1	(7)	-
EBITDA ajusté	126	10	60	(54)		142
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	117	(27)	(14)	(54)	-	22
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	(9)	(5)	-	-	(14)
Autres amortissements et dépréciations	(5)	(32)	(62)	(2)	-	(101)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(5)	(11)	(10)	(5)	-	(31)
Bilan						
Actif						
Actifs d'exploitation du secteur	78	592	969	45	-	1 684
Ecart d'acquisition	13	358	461	-	-	832
Autres actifs du secteur	122	118	196	392	-	828
Total actif sectoriel	213	1 068	1 626	437	-	3 344
Titres des sociétés mises en équivalence	3	-	-	3	-	6
Actifs non affectés						1 087
Total actif consolidé						4 437
Passif						
Passif sectoriel	176	589	437	571	-	1 773
Passifs non affectés						2 252
Total passif consolidé						4 025
Autres informations						
Investissements	(2)	(19)	(59)	(1)	-	(81)
Capitaux mis en œuvre	67	267	746	(56)	-	1 024

(1) Du fait de la décision de Technicolor de mettre fin au processus de cession de PRN au dernier trimestre 2010, PRN a été reclassée en activité poursuivie. En conséquence, les informations ci-dessus ont été retraitées et l'activité PRN est désormais présentée au sein du segment Services Entertainment.

7 Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Semestre clos le 30 juin 2011</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2010</u>
Frais commerciaux et de marketing	(67)	(60)
Frais généraux et administratifs	(130)	(142)
Frais commerciaux et administratifs	(197)	(202)
Autres produits (charges) ⁽¹⁾	(25)	4

(1) La ligne "Autres produits (charges)" inclut les principaux éléments suivants :

(a) Pour 2011 :

- Perte suite au règlement d'un litige avec un tiers pour 6 millions d'euros ainsi que des coûts non-récurrents de 3 millions d'euros dans le contexte de la réorganisation de notre activité logistique en Europe au sein du segment Services Entertainment.
- Une perte de valeur de 4 millions d'euros liée à la fermeture des opérations de réplique de film à Mirabel (Canada).
- Une perte de valeur de 7 millions d'euros relative à des projets de développement capitalisés.
- Des coûts de restructuration pour 10 millions d'euros (voir note 20).

(b) Pour 2010 :

- Des coûts de restructuration pour 15 millions d'euros (voir note 20) ainsi que d'autres produits pour 4 millions d'euros.

8 Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Semestre clos le 30 juin 2011</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2010</u>
Frais de recherche et de développement, bruts	(86)	(82)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	19	9
Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement	(9)	(14)
Subventions reçues (1)	11	9
Frais de recherche et de développement, nets	(65)	(78)

(1) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

9 Produit financier net (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2011	Semestre clos le 30 juin 2010
Produits d'intérêts	4	3
Charges d'intérêts	(78)	(44)
Charges d'intérêts nettes (1)	(74)	(41)
Gain sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres (2)	-	150
Gain sur la nouvelle dette reconnue à sa juste valeur (2)	-	229
Gain sur les DPN	-	2
Gain provenant de la restructuration de la dette le 26 mai 2010	-	381
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(7)	(8)
Gain (perte) de change (3)	2	(61)
Instruments financiers évalués à la juste valeur (4)	(3)	(6)
Autres (5)	(10)	(53)
Autres produits (charges) financiers nets	(18)	(128)
Produit financier net (charges)	(92)	212

- (1) Du fait de l'extinction de l'ancienne dette, aucun frais bancaire lié à la nouvelle dette n'a été inclus dans le taux d'intérêt effectif de la nouvelle dette. Les intérêts ont été calculés en utilisant le taux d'intérêt effectif de la nouvelle dette au 26 mai 2010. Les intérêts encourus jusqu'à la restructuration financière du 26 mai 2010 ont été calculés à un taux effectif de 2,30 %, puis au taux effectif de 11,17 % à partir du 26 mai 2010. L'impact de la différence entre le taux effectif et le taux nominal est une hausse des charges d'intérêts de 15 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 (3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010).
- (2) En 2010, par application d'IFRIC 19 (voir notes 3.6 et 17), la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments a mis en évidence un gain financier non monétaire de 150 millions d'euros qui a été reconnu dans le compte de résultat. Conformément à IAS 39-43 (voir notes 3.6 et 17), la nouvelle dette a été comptabilisée initialement à sa juste valeur et la différence avec la valeur comptable de la dette éteinte (un gain financier non monétaire de 229 millions d'euros) a été reconnue dans le compte de résultat consolidé. Les impacts sur le compte de résultat consolidé 2010 sont analysés dans la note 17.
- (3) En 2010, le résultat de change inclut une perte de 54 millions d'euros liés à la non-efficacité d'un emprunt en dollars US destiné à couvrir l'investissement net dans une filiale américaine. Du fait de la diminution de l'investissement couvert, la relation de couverture n'était plus considérée comme efficace et par conséquent, la réévaluation de l'emprunt a été comptabilisée en résultat financier.
- (4) En 2011 et 2010, cette perte est liée à la valorisation de l'option d'achat sur taux d'intérêt (« cap »).
- (5) En 2010, inclut 32 millions d'euros de frais d'émission liés à la restructuration de la dette et non comptabilisés en capitaux propres. Se référer au « Tableau semestriel de variation des capitaux propres consolidés » et à la note 14.

10 Impôt sur les résultats

Au 30 juin 2011, la charge d'impôt est déterminée en utilisant les taux d'impôts effectifs estimés à fin 2011. Ce taux est calculé pays par pays.

La charge d'impôt pour le 1^{er} semestre 2011 s'élève à 13 millions d'euros (stable par rapport au 1^{er} semestre 2010).

Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
Au 31 décembre 2010	488	(193)	295
Variations impactant le résultat des activités poursuivies de la période	(6)	-	(6)
Variations impactant les capitaux propres	3	-	3
Autres mouvements (1)	(23)	21	(2)
Au 30 juin 2011	462	(172)	290

- (1) Cette ligne inclut principalement l'impact des effets de change et les variations de périmètre.

11 Activités arrêtées ou en cours de cession et actifs destinés à être cédés

Il n'y a pas eu en 2011 de modification du périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession par rapport à juin 2010, à l'exception de l'activité PRN. Le Groupe a choisi de mettre fin au processus de cession de PRN au dernier trimestre 2010. PRN est désormais consolidée au sein du segment Services Entertainment parmi les activités poursuivies.

11.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2011		
	Résultats liés à l'activité Grass Valley	Résultats liés aux autres activités arrêtées ou en cours de cession	Total
Chiffre d'affaires	27	5	32
Coût de l'activité	(18)	(5)	(23)
Marge Brute	9	-	9
Charges d'exploitation et autres charges (excluant les pertes de valeur)	(19)	(1)	(20)
Résultat avant charges financières et impôts et avant pertes de valeur	(10)	(1)	(11)
Charges d'intérêts nettes (3)	(1)	1	-
Autres charges financières	(1)	(1)	(2)
Impôt sur les résultats	-	-	-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession avant pertes de valeur	(12)	(1)	(13)
Pertes liées à l'évaluation des activités destinées à être cédées à la juste valeur (2)			(5)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession			(18)

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2010			
	Résultats liés aux activités arrêtées en 2008 et auparavant (*)	Résultats liés à l'activité Grass Valley	Résultats liés à l'activité Media Network (MN)	Total
Chiffre d'affaires	1	199	37	237
Coût de l'activité	1	(137)	(28)	(164)
Marge Brute	2	62	9	73
Charges d'exploitation et autres charges (excluant les pertes de valeur) (1)	-	(138)	(11)	(149)
Résultat avant charges financières et impôts et avant pertes de valeur	2	(76)	(2)	(76)
Charges d'intérêts nettes (3)	(4)	(3)	-	(7)
Autres charges financières	-	(2)	(1)	(3)
Impôt sur les résultats	-	-	2	2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession avant pertes de valeur	(2)	(81)	(1)	(84)
Pertes liées à l'évaluation des activités destinées à être cédées à la juste valeur (2)				(40)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				(124)

(*) Correspond essentiellement aux activités AVA

(1) En 2010, incluent 54 millions d'euros de coûts de restructuration et 4 millions d'euros de gains provenant de la réduction de régimes de retraite

(2) En 2011 et 2010, correspond à une perte de valeur comptabilisée pour enregistrer des actifs à leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Voir note 11.2 ci-dessous.

(3) Composées de 1 million d'euros de charges d'intérêts au 30 juin 2011, et de 7 millions d'euros de charges d'intérêts au 30 juin 2010.

11.2 Pertes de valeur sur les activités destinées à être cédées

IFRS 5.15 requiert que les activités destinées à être cédées soient évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Sur la base des informations les plus récentes disponibles concernant les prix de vente éventuels des activités destinées à être cédées et au vu de la valeur comptable de ces activités au 30 juin 2011, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de 5 millions d'euros, impactant le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

11.3 Variation nette de trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession*(en millions d'euros)*

	Semestre clos le 30 juin	
	2011	2010
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(18)	(124)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation pour les activités arrêtées ou en cours de cession</i>		
Amortissements d'actifs	1	1
Pertes de valeur d'actifs	5	40
Variation nette des provisions	(17)	33
(Gains) / pertes sur cessions d'actifs	7	1
Charges d'intérêts	-	7
Autres (dont impôts)	1	(3)
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	8	31
Flux de trésorerie utilisés par les activités opérationnelles arrêtées ou en cours de cession	(13)	(14)
Intérêts reçus / (payés)	1	(7)
Impôts reçus / (payés) sur les résultats	-	1
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités arrêtées ou en cours de cession (I)	(12)	(20)
Produit de cession net de titres de participations	(12)	4
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1)
Variation de trésorerie nette mise en nantissement/Dépôts et cautionnements accordés aux tiers	(1)	(1)
Variation de trésorerie nette mise en nantissement/Dépôts et cautionnement remboursés par les tiers	12	3
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités arrêtées ou en cours de cession (II)	(1)	5
Remboursement des dettes financières	(1)	(2)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités arrêtées ou en cours de cession (III)	(1)	(2)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (I+II+III)	(14)	(17)

11.4 Actifs et passifs destinées à être cédés

Les actifs et passifs considérés comme destinés à être cédés au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 sont présentés séparément des autres éléments au sein du bilan consolidé du Groupe. Au cours du premier semestre 2011, le Groupe a décidé de vendre ContentGuard.

Au 31 décembre 2010, deux activités principales étaient identifiées comme destinées à être cédées : Grass Valley (Transmission et Head-End) et Screenvision Europe. Au 30 juin 2011, seules les activités Screenvision Europe et ContentGuard sont comptabilisées parmi les activités arrêtées ou en cours de cession, Transmission et Head-End ayant été vendues au cours du 1^{er} semestre 2011.

Groupe Technicolor

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

La répartition par nature des actifs et passifs destinés à être cédés est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	14	-
Autres actifs	17	25
Stocks et en-cours	-	23
Clients et autres débiteurs	2	42
Trésorerie	12	-
Total - Actifs destinés à être cédés	45	90
Provisions	5	29
Provisions pour indemnités de retraite	-	8
Fournisseurs et autres créditeurs	23	66
Total - Passifs liés à des actifs destinés à être cédés	28	103

12 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et marques	Relations contractuelles avec les clients	Autres immobilisations incorporelles (1)	Total des immobilisations incorporelles	Ecarts d'acquisition
Au 31 décembre 2010					
Brut	558	494	314	1 366	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(238)	(365)	(251)	(854)	
Net	320	129	63	512	644
2011					
Ouverture au 1 ^{er} janvier 2011	320	129	63	512	644
Ecarts de conversion	(20)	(8)	(2)	(30)	(33)
Acquisitions	-	-	23	23	-
Amortissements	(14)	(14)	(14)	(42)	-
Pertes de valeur d'actifs	-	-	(7)	(7)	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(3)	-	-	(3)	(11)
30 juin 2011, net	283	107	63	453	600
Au 30 juin 2011					
Brut	571	439	318	1 328	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(288)	(332)	(255)	(875)	
Net	283	107	63	453	600

(1) Inclut les projets de développement capitalisés, les logiciels acquis ou développés et les technologies acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

13 Trésorerie, équivalents de trésorerie, trésorerie mise en nantissement et dépôts et cautionnements

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Trésorerie	95	117
Equivalents de trésorerie	219	215
Trésorerie classée au sein des « actifs destinés à être cédés »	12	-
Total	326	332
<i>Dont trésorerie dont l'utilisation est limitée ⁽¹⁾</i>	45	45
Trésorerie mise en nantissement et comptes de dépôts et cautionnements ⁽²⁾	64	74

(1) Trésorerie au sein de TCE Television Taiwan ne pouvant être utilisée que pour effectuer le paiement des dépenses locales.

(2) Dépôts en trésorerie mis en place afin de sécuriser les facilités de crédit et autres obligations du Groupe dont la partie courante s'élève à 49 millions d'euros au 30 juin 2011.

14 Capitaux propres

14.1 Capital, prime d'émission et obligations remboursables en actions (ORA)

Conformément au Plan de Sauvegarde, les instruments de capitaux propres suivants ont été émis le 26 mai 2010 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nominale	Juste valeur	Différence ⁽¹⁾	Juste valeur nette des frais d'émission et impôt ⁽²⁾
Capital social	53	53	-	53
Prime d'émission	295	275	20	267
ORA	638	538	100	525
Total Instruments de capitaux propres émis le 26 mai 2010	986	866	120	845

(1) Correspond à la différence entre la valeur nominale de l'ancienne dette éteinte et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis le 26 mai 2010. Se référer au « Tableau de variation des capitaux propres consolidés » et aux notes 1.2 et 3.9 des états financiers consolidés 2010. Le montant de 150 millions d'euros de gain relatif à IFRIC 19 résultant de l'extinction de la dette par conversion en capitaux propres se décompose en 120 millions d'euros analysés ci-dessus et 30 millions d'euros provenant de la différence de taux de change entre celui utilisé par le Plan de Sauvegarde et le taux de change du 26 mai 2010.

(2) 26 millions d'euros de frais d'émission dans le cadre de l'augmentation de capital et de l'émission des ORA ont été déduits de la prime d'émission et de l'emprunt obligataire pour respectivement 9 et 17 millions d'euros (avec un effet impôt global de respectivement 8 et 6 millions d'euros).

Obligations remboursables en actions

Le 26 mai 2010, 638 millions d'euros d'obligations remboursables en actions (ORA) ont été émis par conversion de la dette des créanciers seniors. Ces obligations ont été converties en un nombre fixe d'actions en décembre 2010 pour les ORA I (excepté pour 5 328 181 ORA I pour lesquelles la conversion a été différée au 31 décembre 2011 à la demande des porteurs) et le seront en décembre 2011 pour les ORA II et ORA IIC (sous réserve que les porteurs n'optent pas pour le report de la conversion au 31 décembre 2012). Dans la mesure où tous les intérêts sur ces ORA seront également capitalisés et remboursés en un nombre fixe d'actions, les ORA ont été comptabilisées, pour leur intégralité, comme des instruments de capitaux propres.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

Le nombre d'obligations remboursables en actions émises le 26 mai 2010 est présenté ci-après :

	Nombre d'ORA émis	Echéance
ORA I	319 218 837	31/12/2010
ORA II	200 069 100	31/12/2011 ⁽⁴⁾
ORA IIC (1)	119 150 196	31/12/2011 ⁽⁴⁾
<i>Total Obligations remboursables en actions (ORA)</i>	638 438 133	
<i>ORA I converties en actions nouvelles le 31 décembre 2010 (2)</i>	(313 890 656)	
<i>Total ORA au 31 décembre 2010 et 30 juin 2011 (3) (convertible respectivement au ratio de 0,144 et 0,159 actions nouvelles pour les ORA I non converties et pour les ORA II et ORA IIC)</i>	324 547 477	31/12/2011 ⁽⁴⁾

(1) Technicolor a la possibilité de rembourser les ORA IIC en espèces.

(2) 5 328 181 ORA I ont vu leur conversion repoussée au 31 décembre 2011 à la demande des porteurs.

(3) Soit 278 millions d'euros dans la variation des capitaux propres consolidés après impact d'IFRIC 19 et net des frais et impôts.

(4) Les porteurs d'ORA II et d'ORA IIC ont la possibilité de différer la conversion jusqu'au 31 décembre 2012.

Conformément à IFRIC 19 (voir notes 1.2 et 3.9 des états financiers consolidés 2010), les instruments de capitaux propres émis en contrepartie de la dette éteinte (capital, prime d'émission et ORA) ont été comptabilisés à leur juste valeur, déterminée sur la base du cours Euronext à Paris de l'action Technicolor le 26 mai 2010.

14.2 Juste valeur des opérations de couverture inscrites en situation nette

Les gains et pertes sur les instruments de couverture considérés comme des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés dans l'Etat de Résultat Global (ERG). Au 31 décembre 2010, une perte de 0,5 millions d'euros sur instruments de couverture a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, sur ce résultat des opérations de couverture comptabilisé en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2010, un gain de 1,5 millions d'euros (dont 0,5 millions d'euros était comptabilisé dans l'ERG au 31 décembre 2010) a été comptabilisé lors du déboucement des opérations de couverture sur le périmètre des activités poursuivies du Groupe. Au 30 juin 2011, une perte de 1,7 millions d'euros sur instruments de couverture a été comptabilisée dans l'ERG.

14.3 Perte de la moitié du capital

Compte-tenu des pertes accumulées, les capitaux propres de Technicolor SA sont négatifs depuis le 31 décembre 2008. En application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, les actionnaires ont été consultés lors de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2009 et ont décidé de ne pas dissoudre la société Technicolor SA de façon anticipée.

Technicolor SA faisant l'objet d'un Plan de Sauvegarde, il est précisé que les dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce (règles applicables aux sociétés anonymes en cas de perte de la moitié du capital social) ne sont plus applicables à Technicolor SA, et ce pendant toute la durée du plan, soit jusqu'au 17 février 2017 (article L. 225-248 al.5 du Code de commerce).

Conformément aux dispositions du Plan de Sauvegarde, la conversion des ORA en capitaux propres améliorera le capital social de Technicolor SA.

15 Gestion des risques financiers

La gestion des risques du Groupe, et en particulier du risque de liquidité, a été impactée par la restructuration de la dette décrite dans la note 17. La détérioration de la situation financière du Groupe, les négociations sur la restructuration de la dette, et la procédure de sauvegarde ont considérablement augmenté le risque de liquidité du Groupe. Cependant, la mise en œuvre de la restructuration de la dette en mai 2010 ainsi que la mise en place de deux lignes de crédit confirmées ont permis de réduire ce risque de liquidité (voir note 27 de nos états financiers consolidés 2010 pour de plus amples informations sur l'endettement et le risque de liquidité du Groupe).

La procédure de sauvegarde n'a eu aucun impact direct sur les instruments dérivés détenus par le Groupe. La gestion des risques financiers a néanmoins été impactée par les événements décrits ci-dessus, y compris par la procédure de sauvegarde dans la mesure où le Groupe n'a eu qu'un accès limité au marché des contrats de dérivés et ne peut actuellement traiter que des opérations court terme et sur la base d'un nantissement.

16 Instruments financiers dérivés

La juste valeur de tous les instruments financiers dérivés du Groupe est présentée dans le tableau ci-dessous. La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée en actualisant la différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché et en multipliant cette différence par le montant nominal. La juste valeur des options de taux d'intérêt (« caps ») est déterminée et vérifiée par des institutions financières indépendantes en utilisant des modèles standards de valorisation d'options.

Tous les instruments financiers du Groupe sont réglementés par le contrat standard ISDA (International Swaps and Derivatives Association, Inc.) ou par tout autre type de contrat standard propre au marché français. Ces Contrats Standards contiennent tous une clause de défaillance croisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Options d'achat sur taux d'intérêt (1)	3	-	6	-
Total non courant	3	-	6	-
Contrats de change à terme – couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	1	-	-	-
Contrats de change à terme - sans relation de couverture (2)	-	-	-	-
Total courant	1	-	-	-
Total	4	-	6	-

(1) Pour plus d'informations, voir note 18.1

(2) Couvertures de dettes et de liquidités libellées en devise étrangère ; les instruments dérivés et les dettes/liquidités sont évalués à la valeur de marché et le gain ou la perte de change sont enregistrés en résultat.

Le risque de crédit sur ces instruments financiers dérivés à l'actif résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor. Le risque maximum correspond à la valeur de marché de ces instruments comme décrit dans le tableau ci-dessus, soit 4 millions d'euros au 30 juin 2011.

17 Dettes financières

- **Processus de restructuration de la dette financière**

Le 30 novembre 2009, le Tribunal de Commerce de Nanterre a ouvert au bénéfice de Technicolor une procédure de sauvegarde, sur la base des modalités définies dans l'accord de restructuration signé avec ses créanciers « seniors » le 24 juillet 2009.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a approuvé le 27 janvier 2010 les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde. Le 17 février 2010, le Tribunal de Commerce de Nanterre a arrêté le Plan de Sauvegarde après avoir vérifié qu'il protégeait les intérêts de tous les créanciers et offrait « une possibilité sérieuse pour l'entreprise d'être sauvagée ».

Le Plan de Sauvegarde s'impose désormais à tous les créanciers de Technicolor SA. Un appel contre le jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre a été formé par certains porteurs de Titres Super Subordonnés (« TSS ») devant la Cour d'appel de Versailles le 23 février 2010 (voir note 25).

Dans la mesure où ce recours intenté par les porteurs de TSS n'était pas suspensif des décisions du Tribunal de Nanterre, Technicolor avait mis en place le Plan de Sauvegarde le 26 mai 2010 en réalisant les opérations suivantes :

- conversion de la dette senior à hauteur d'un montant de 1,3 milliard d'euros en valeurs mobilières émises par la Société au moyen :
 - d'une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles d'un montant de 348 millions d'euros (prime d'émission incluse) dont 203 millions d'euros souscrits par les porteurs de droit préférentiel de souscription et utilisés pour rembourser la dette ;
 - de l'émission d'obligations remboursables en actions de la Société (les ORA) réservée aux créanciers seniors, pour un montant de 638 millions d'euros ;
 - de l'émission d'obligations remboursables en espèces ou en actions de la Société liées aux produits de cession de certains actifs non stratégiques de la Société et désignées « Disposal Proceeds Notes » (les DPN) réservée aux créanciers seniors à hauteur d'un montant de 299 millions d'euros aux taux de change prévus par le Plan de Sauvegarde (309 millions d'euros aux taux de change du 26 mai 2010) remboursés partiellement par le paiement de 48 millions d'euros en espèces le 26 mai 2010;
- conclusion d'un nouveau crédit bancaire et l'émission d'obligations nouvelles (la nouvelle dette renégociée) évaluée initialement à leur juste valeur conformément à IAS 39-43, comme expliqué dans la note 26.3 (h) des états financiers consolidés 2010. Les principales caractéristiques de la nouvelle dette sont décrites dans les notes 23 et 26 des états financiers consolidés 2010 ;
- règlement des créances d'intérêts des porteurs de TSS à l'égard de la Société au moyen d'un versement en numéraire d'un montant de 25 millions d'euros (éteignant définitivement lesdites créances).

Le processus de restructuration de la dette de Technicolor a été finalisé le 26 mai 2010.

Les DPN pouvant être remboursés partiellement ou totalement en numéraire et/ou en un nombre variable d'actions, ils ne pouvaient faire l'objet d'une classification en capitaux propres et ont été comptabilisés comme une dette financière jusqu'à leur remboursement. A leur échéance au 31 décembre 2010, les DPN ont été remboursés par le versement en espèces de 52 millions d'euros dont 4 millions d'euros pour le paiement des intérêts (sur les 52 millions d'euros versés, 46 millions provenaient de la cession de Screenvision US) et par l'émission de 50 millions d'actions nouvelles.

L'impact final de la restructuration de la dette sur les comptes consolidés semestriels condensés de juin 2010 est décrit ci-après :

Dette Restructurée au 26 mai 2010 (*) <i>En millions d'euros</i>	Dette au 26 mai 2010 (1)	Dette convertie en capital (2)	DPN (3)	Dette renégociée (4)
Dette éteinte / convertie	2 918	1 016	309	1 593
Remboursement des DPN le 26 mai 2010			48	
Dette renégociée à la juste valeur au 26 mai 2010			259	1 364
<i>Instruments de capitaux propres émis :</i>				
Instruments de capitaux propres en échange de la dette : comptabilisation initiale à la juste valeur (avant frais d'émission)		663		
Instruments de capitaux propres émis sur exercice des droits préférentiels de souscription (5) : à la valeur nominale (avant frais d'émission)		203		
Impact sur le compte de résultat consolidé au 26 mai 2010		150	2	229

(*) L'allocation de la valeur comptable de la dette éteinte entre la partie éteinte par émission de capitaux propres et celle éteinte par une nouvelle dette a été déterminée en se basant sur l'accord de restructuration financière signé le 24 juillet 2009 avec la majorité des créanciers.

- (1) Montant de la Dette Restructurée au taux de change du 26 mai 2010 avant mise en œuvre de la restructuration.
- (2) Conformément à IFRIC 19, l'impact de 150 millions d'euros correspond à la différence entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur des instruments de capitaux propres, incluant 30 millions d'euros de gain de change provenant de la différence de conversion de la dette éteinte aux taux de change prévus dans le Plan de Sauvegarde et sa valorisation aux taux de change du 26 mai 2010. Le Plan de Sauvegarde prévoyait un taux de 1 € = 1,3 \$ US et 1 € = 0,9091 £ pour procéder à l'extinction de la dette en devises étrangères (voir notes 1.2, 3.9, 23 et 26 des états financiers consolidés 2010).
- (3) Les DPN incluaient 10 millions d'euros d'impact de change provenant de la différence entre les taux de change prévus dans le Plan de Sauvegarde décrits ci-dessus et les taux de change du 26 mai 2010.
- (4) Conformément à IAS 39-43, l'impact de la comptabilisation initiale de la nouvelle dette à sa juste valeur était de 229 millions d'euros au 26 mai 2010. Voir notes 1.2, 3.9, 23 et 26 des états financiers consolidés 2010.
- (5) Conformément au Plan de Sauvegarde, les montants en espèces issus de l'exercice du droit préférentiel de souscription ont été utilisés pour rembourser une partie de la dette.

Les tableaux ci-dessous présentent les différentes caractéristiques de la dette de Technicolor au 30 juin 2011 comparée au 31 décembre 2010.

17.1 Analyse par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Emprunts auprès d'établissements financiers et de crédit	1 267	1 319
Découverts bancaires	2	-
Autres dettes financières	4	5
Intérêts courus	1	1
Total	1 274⁽¹⁾	1 325⁽¹⁾
<i>Total non courant</i>	1 216	1 278
<i>Total courant</i>	58	47

(1) La valeur nominale est de 1 450 millions d'euros au 30 juin 2011 et 1 523 millions d'euros au 31 décembre 2010 (voir note 26.3 des états financiers consolidés 2010).

17.2 Emprunts auprès d'institutions financières

Au 30 juin 2011, les emprunts contractés auprès d'institutions financières comprennent principalement 758 millions d'euros d'emprunts à terme et 488 millions d'euros d'obligations qui se décomposent de la façon suivante :

Devise	Montant (en millions d'euros)	Type de taux	Taux nominal moyen (1)	Taux effectif moyen (1)
USD	349	Fixe	9,35%	12.26%
USD	271	Variable (2)	7,68%	11.92%
GBP	18	Fixe	9,55%	12.90%
EUR	121	Fixe	9,00%	11.48%
EUR	488	Variable (2)	7,68%	11.64%
Dette restructurée	1 247			
Autres dettes	27	Divers		
Total	1 274			

(1) Taux au 30 juin 2011

(2) Euribor/Libor 3 mois avec un plancher à 2% et une marge moyenne de 5,68%

17.3 Principales caractéristiques de l'endettement du groupe Technicolor

(a) Analyse par échéances

Le tableau ci-dessous présente la dette du Groupe par échéance. Les montants présentés sont les montants nominaux contractuels. Ils ne correspondent donc pas aux montants présentés dans le bilan consolidé puisque la dette restructurée a été initialement comptabilisée à sa juste valeur, puis réévaluée à son coût amorti.

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Moins d'un mois	5	5
Entre 1 et 3 mois	21	10
Entre 3 mois et moins d'un an	32	32
Total dette courante (moins d'un an)	58	47
Entre 1 et 2 ans	80	66
Entre 2 et 3 ans	100	94
Entre 3 et 4 ans	119	117
Entre 4 et 5 ans	116	119
Supérieur à 5 ans	977	1 080
Total dette non courante	1 392	1 476
Total dette financière	1 450	1 523
Ajustement IFRS (1)	(176)	(198)
Dette financière au bilan en IFRS	1 274	1 325

(1) La nouvelle dette a été initialement comptabilisée à sa juste valeur et est désormais mesurée à son coût amorti.

(b) Caractéristiques des taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous montre les périodes pour lesquelles le taux d'intérêt sur la dette est fixe. Les montants présentés sont les montants nominaux contractuels. Ils ne correspondent donc pas aux montants présentés dans le bilan consolidé puisque ces derniers ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont désormais réévalués à leur coût amorti.

	Montants au 30 juin 2011 dont les taux d'intérêt sont fixés pour les périodes suivantes			Total
	Dette à taux variable (taux fixé pour des périodes inférieures à 1 an)	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	
Total des emprunts	916 ⁽¹⁾	162	372	1 450
Ajustements IFRS ⁽²⁾				(176)
Dette du bilan en IFRS				1 274

(en millions d'euros)

(1) Inclut 883 millions d'euros (valeur nominale) de dette à taux variable avec un plancher fixé à 2% (avant marge). Le taux d'intérêt de cette dette est couvert par une option d'achat sur taux d'intérêt (« cap ») avec un taux d'exercice de 3% (avant marge). La combinaison du taux plancher et de l'option d'achat transforme la dette en dette à taux fixe lorsque l'Euribor et le Libor de référence est inférieur ou égal à 2%, en dette à taux variable lorsque le taux de référence est situé entre 2% et 3%, à nouveau en dette à taux fixe quand le taux de référence est supérieur ou égal à 3%.

(2) La nouvelle dette a été comptabilisée à l'origine à sa juste valeur puis réévaluée au coût amorti.

(c) Analyse par devises

	30 juin 2011	31 décembre 2010
Euro	622	620
Dollar US	625	675
Autres devises	27	30
Total dette financière	1 274	1 325

(en millions d'euros)

(d) Lignes de crédit non tirées

	30 juin 2011	31 décembre 2010
Lignes de crédit confirmées non tirées	184	194

(en millions d'euros)

Le Groupe a deux lignes de crédit, garanties par des créances clients ayant une échéance en 2013, pour un montant total de 186 millions d'euros dont 2 millions d'euros ont été utilisés au 30 juin 2011 pour l'émission de cautions bancaires. La disponibilité de ces lignes peut varier selon le montant des créances.

(e) Clauses conventionnelles et autres limitations

Clauses conventionnelles

Le Crédit Bancaire et les Obligations Nouvelles contiennent des clauses conventionnelles (« *financial covenants*») prévoyant que (i) l'EBITDA(*) du Groupe ne doit pas être inférieur à un multiple donné du total des intérêts nets du Groupe sur une période de douze mois précédant le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice (la « clause de couverture d'intérêts »), (ii) la dette nette totale du Groupe ne doit pas être supérieure à l'issue de la période de référence considérée à un multiple d'EBITDA donné sur une période de douze mois précédant le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice (la « clause de levier »), et (iii) le montant des investissements du Groupe ne doit pas être supérieur à un montant donné pour chaque exercice. Chaque année, les clauses conventionnelles sur la couverture des intérêts nets et sur le ratio d'endettement deviennent plus contraignantes. La dette nette totale, le total net des intérêts (**) et le montant des investissements sont calculés sur la base du périmètre total du Groupe. Pour le calcul de l'EBITDA sur les 12 mois précédents le 30 juin 2011, la base pour le 1^{er} semestre de 2011 est l'EBITDA total du Groupe et la base pour le 2^{ème} semestre de 2010 est l'EBITDA des activités poursuivies hors PRN.

(*) La définition de l'EBITDA est basée sur une définition contractuelle et inclut un certain nombre d'ajustements.

(**) Le total net des intérêts, défini contractuellement, est également basé sur le périmètre des clauses conventionnelles en 2010 et sur le périmètre total du Groupe en 2011.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

Une description complète des clauses conventionnelles financières du Groupe et de ses autres limitations est présentée dans la note 26.3 (g) des états financiers consolidés 2010.

Au 30 juin 2011, le calcul de ces clauses conventionnelles est décrit ci-après:

Clause conventionnelle sur la couverture des intérêts nets

Pour les 12 mois précédents le 30 juin 2011, l'EBITDA ne doit pas être moins que 3,05 fois les intérêts nets sur la période.

EBITDA	503 millions d'euros
Intérêts nets	123 millions d'euros
Ratio EBITDA/Intérêts nets	4,09 :1,00

Le ratio étant de 4,09, et donc supérieur au niveau minimum autorisé de 3,05, le Groupe respecte cette clause conventionnelle.

Clause conventionnelle sur le ratio d'endettement

La dette nette du Groupe au 30 juin 2011 ne doit pas être plus de 3,05 fois l'EBITDA pour les 12 mois précédant le 30 juin 2011. Pour le calcul de la dette nette, les intérêts courus sont exclus du calcul, de plus la dette et la trésorerie du Groupe sont converties au taux de change moyen des 12 mois précédents le 30 juin 2011.

Dette nette :	980 millions d'euros
EBITDA :	503 millions d'euros
Ratio dette nette / EBITDA	1,95 :1,00

Le ratio étant de 1,95, et donc inférieur au niveau maximum autorisé de 3,05, le Groupe respecte cette clause conventionnelle.

Clause conventionnelle sur les investissements

Les dépenses d'investissement pour le Groupe ne doivent pas dépasser 205 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette clause conventionnelle n'est pas applicable au 30 juin 2011.

Autres clauses conventionnelles / limitations

En plus des clauses conventionnelles décrites ci-dessus et de certaines obligations d'information, le Crédit Bancaire et le Contrat d'Emission Obligataire incluent certaines restrictions qui, sous réserve de certaines exceptions, restreindront les possibilités de la Société et de certaines de ses filiales. Une description complète des clauses conventionnelles financières du Groupe et de ses autres limitations est présentée dans la note 26.3 (g) des états financiers consolidés 2010.

(f) Juste valeur de la nouvelle dette

Conformément à IAS39-43, cette nouvelle dette a été évaluée et comptabilisée à sa juste valeur, générant un gain financier sans impact trésorerie de 229 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé présenté à la ligne « Gain provenant de la restructuration de la dette au 26 mai 2010 ».

La dette de Technicolor n'étant pas cotée, sa juste valeur a été déterminée sur la base de la valorisation de la dette de sociétés ayant une notation comparable (CCC) et sur base des prix de transaction récemment observés sur notre dette dans des transactions de gré à gré, lorsque ces informations étaient disponibles.

La juste valeur de la nouvelle dette a été estimée à 1 364 millions d'euros au taux du 26 mai 2010. Par conséquent, le taux effectif de la nouvelle dette (hors DPN) a été déterminé à 11,89%.

18 Instruments financiers et principaux risques de marché**18.1 Risque de taux d'intérêt****(a) Opérations de taux d'intérêts**

Conformément aux politiques et procédures du Groupe, Technicolor a mis en place des opérations de couverture de taux d'intérêt.

En avril 2010, en anticipation de la restructuration de la dette, Technicolor a acheté des options d'achat sur taux d'intérêt (« cap ») d'une valeur nominale de 480 millions de dollars et 270 millions d'euros qui protègent le Groupe si le Libor 3 mois ou l'Euribor 3 mois dépasse 3%. Si le taux de référence dépasse ce taux d'exercice, la contrepartie bancaire paiera à Technicolor, la différence entre le taux de marché et le taux d'exercice de 3%. Les options d'achat arrivent à échéance en 2014. Voir note 16 ci-dessus.

(b) Taux d'intérêts effectifs

Les taux d'intérêt effectifs moyens sur la dette consolidée du Groupe sont les suivants :

	<u>Au 30 juin 2011</u>	<u>Au 31 décembre 2010</u>
Taux d'intérêt effectif sur emprunts	11.76%	11,78%

18.2 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir lever de fonds pour répondre aux obligations financières à venir. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectifs de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables. Cet objectif est rendu possible par un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres dans la perspective des conditions des marchés financiers et des prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux de trésorerie consolidés, et les besoins de financement. Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres, de la dette, de la dette subordonnée et des lignes de crédit confirmées (pour plus d'informations sur la dette et les capitaux propres du Groupe, voir les notes 14 et 17 respectivement).

La restructuration de la dette et le Plan de Sauvegarde ont modifié la capacité actuelle du Groupe à accéder aux marchés financiers. La finalisation du processus de restructuration a permis au Groupe de mettre en place en avril 2010, deux lignes de crédit confirmées sur trois ans garanties par des créances client, pour un montant total de 186 millions d'euros (convertis aux taux de change du 30 juin 2011).

Néanmoins, compte tenu du niveau d'endettement et des limitations assorties à la nouvelle dette restructurée, l'accès du Groupe au marché financier reste très limité. Pour plus d'informations sur les clauses conventionnelles et autres limitations de la dette restructurée, voir la note 26.3 (g) des états financiers consolidés 2010.

19 Provisions pour retraites et avantages assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés	Couverture médicale	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 (*)	336	42	378
Charge nette de l'exercice	10	1	11
Prestations et contributions versées	(24)	(1)	(25)
Pertes actuarielles reconnus en ERG (1)	(9)	-	(9)
Ecart de conversion et autres	(4)	(3)	(7)
Solde au 30 juin 2011 (**)	309	39	348

(*) Exclut la provision pour engagements de retraite des entités classées en activités destinées à être cédées (8 millions d'euros au 31 décembre 2010)

(**) Dont la partie courante s'élève à 36 millions d'euros au 30 juin 2011 et 46 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(1) Au 30 juin 2011, le gain actuariel reconnu dans l'Etat du Résultat Global (ERG) consolidé est de 9 millions d'euros et s'explique par

- Une légère hausse des taux d'actualisation au 30 juin 2011 par rapport au 31 décembre 2010, conduisant à reconnaître des gains actuariels, principalement sur les plans de pension américains et allemands.
- L'impact d'un changement législatif dans le taux de référence de l'inflation en Grande Bretagne.

20 Provisions pour restructurations et autres provisions**20.1 Provisions pour restructuration**

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour restructuration
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011	56
Dotations (1)	12
Reprises (1)	(2)
Utilisations de l'exercice	(24)
Ecart de conversion	(2)
Autres mouvements	(1)
Solde de clôture au 30 juin 2011	39
<i>Dont courant</i>	35
<i>Dont non courant</i>	4

(1) Les coûts de restructuration, nets des reprises ont été enregistrés dans le compte de résultat consolidé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2011	Semestre clos le 30 juin 2010
Résultat des activités poursuivies		
<i>Coûts de fermeture</i>	(10)	(14)
<i>Dépréciations d'actifs (inclues dans un plan de restructuration)</i>	-	(1)
Coûts de restructuration des activités poursuivies	(10)	(15)
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession (2)	2	(54)
Total coûts de restructuration	8	(69)

(2) Au 30 juin 2010, 54 millions d'euros sont relatifs aux activités destinées à être cédées et comprennent principalement des indemnités de départ.

20.2 Autres provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties	Autres (1)	Total (2)
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011	26	140	166
Dotations	4	38	42
Reprises	(4)	(14)	(18)
Utilisations de l'exercice	(2)	(11)	(13)
Impact des provisions classées en « Passifs liés aux actifs destinés à être cédés »	-	(4)	(4)
Ecart de conversion et autres mouvements	(1)	(2)	(3)
Solde au 30 juin 2011	23	147	170

- (1) La colonne « Autres » inclut les provisions pour risques et litiges ainsi que les provisions pour contrats onéreux.
 (2) Répartition du montant total entre non courant et courant :
 - 101 millions d'euros en passif non courant et 69 millions d'euros en passif courant au 30 juin 2011.
 - **97 millions d'euros en passif non courant et 69 millions d'euros en passif courant au 31 décembre 2010.**

21 Paiements sur la base d'actions

En février 2011, le Conseil d'administration du Groupe a approuvé un plan de rétention à long terme (dénommé « *Long-Term Incentive Plan* » LTI) qui a été mis en place au cours du premier semestre 2011. Dans le cadre de ce plan, des actions gratuites pourront être attribuées à certains managers clés en 2012, 2013 et 2014 sous conditions et proportionnellement à des objectifs de performance fondés à la fois sur des critères de marché et sur la performance opérationnelle de Technicolor, réalisés au 31 décembre 2011, 2012 et 2013 respectivement et tels qu'approuvés par le Conseil d'administration. Concernant les actions gratuites qui pourraient être attribuées sur la base de la performance 2011 et 2012, l'attribution finale suppose que les managers soient restés salariés de Technicolor au moins jusqu'au 8 juin 2013.

Au 30 juin 2011, le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites est réparti comme suit :

<i>(En millions de stock options)</i>	En application IFRS 2	Hors champ IFRS 2	Total
Nombre d'options de souscription et d'actions gratuites au 31 décembre 2010	2,2	0,3	2,5
Options supprimées durant le premier semestre 2011	(0,1)	-	(0,1)
Plan de rétention à long terme 2012-2014 (nombre maximum)	1,6	-	1,6
Total	3,7	0,3	4,0

Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les charges de rémunération comptabilisées au titre des services reçus sur la période s'élèvent à 1 million d'euros pour chacun des semestres clos le 30 juin 2011 et 2010.

22 Résultat par action

Le calcul du résultat dilué par action Part du Groupe prend en compte les éléments suivants :

	<u>Semestre clos le 30 juin 2011</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2010</u>
Numérateur:		
Résultat net (part du Groupe) retraité des activités poursuivies (en millions d'euros)	(94)	205
Dénominateur (*) (nombre pondéré d'actions en milliers)	225 852	64 219
<i>Dont</i>		
ORA IIC (1)	18 945	3 657
DPN (2)	-	8 957
Options de souscription (3)	98	3

(*) Le numérateur au 30 juin 2010 est après le regroupement d'actions du 15 juillet 2010. Le nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat de base est de 206 807 milliers d'actions au 30 juin 2011 et 51 601 milliers d'actions au 30 juin 2010. Pour le calcul du résultat dilué par action le nombre moyen d'ORA IIC, de DPN (pour 2010) et de stock-options est ajouté.

(1) 18 944 881 nouvelles actions pourront être émises à la date de remboursement des ORA IIC le 31 décembre 2011 si elles ne sont pas remboursées en espèces.

(2) Les DPN ont été remboursées en espèces pour un montant net des produits de cession de certains actifs non stratégiques et en nouvelles actions ordinaires au 31 décembre 2010 pour un solde maximum de 50 000 000 d'actions.

(3) Le plan de stock option émis en juin 2010 (MIP) est le principal plan dilutif. Les autres plans plus anciens, sauf les plans d'actions gratuites, ne sont pas dilutifs du fait de l'évolution du cours de l'action en 2010 et 2011. Certains de ces plans de stock-options pourraient devenir dilutifs en fonction de l'évolution future du cours de l'action.

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>Semestre clos le 30 juin 2011</u>	<u>Semestre clos le 30 juin 2010</u>
Résultat net des activités poursuivies	(94)	220
Résultat net (part du Groupe) des activités poursuivies	(94)	220
<i>Intérêts payés aux porteurs de TSS (net d'effet impôt) (**)</i>	-	(17)
<i>Intérêts sur les ORA I et II (***)</i>	-	-
Résultat net (part du Groupe) des activités retraité pour le calcul du résultat de base par action	(94)	203
<i>Intérêts sur les ORA IIC (***)</i>	-	-
<i>Intérêts sur les DPN (net d'effet d'impôt)</i>	-	2
Résultat net (part du Groupe) retraité pour le calcul du résultat dilué par action (*)	(94)	205

(**) Le paiement des intérêts aux porteurs de TSS, qui n'impacte pas le résultat net, est comptabilisé en réduction du résultat dans le calcul du résultat par action.

(***) Les intérêts sur les ORA (payables en un nombre fixe d'actions) sont comptabilisés en capitaux propres sans impact résultat.

23 Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés**(a) Impact de la restructuration de la dette sur les flux de trésorerie consolidés**

<i>(En millions d'euros)</i>	<i>notes</i>	Semestre clos le 30 juin 2011	Semestre clos le 30 juin 2010
Augmentation de capital par les porteurs de DPS	(19)	-	203 (*)
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital	(9)	(2)	(30)
Remboursement créances d'intérêts aux porteurs TSS		-	(25)
Remboursement des DPN aux créanciers	(19)	-	(48)
Remboursement de la dette aux créanciers		(9)	(203) (*)
Impact total de la restructuration de la dette		(11)	(103)

(*) Conformément au Plan de Sauvegarde, les montants en espèces issus de l'exercice du droit préférentiel de souscription (DPS) ont été utilisés pour rembourser la dette.

(b) Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs

Technicolor peut avoir recours à la cession de certaines créances à des sociétés d'affacturage. Depuis l'année 2011, les autorités fiscales françaises remboursent les créances d'impôt Recherche (CIR) avec un délai de trois ans (contre un délai d'un an pour toutes les créances des années précédentes). Technicolor a décidé, durant le premier semestre 2011, de vendre à une banque ses créances de CIR pour un montant de 15 millions d'euros de trésorerie.

Au 30 juin 2010, Technicolor n'avait vendu aucune créance sans recours dans le cadre de ses activités poursuivies.

24 Obligations contractuelles et autres engagements

Le tableau ci-dessous détaille au 30 juin 2011 les obligations contractuelles et les engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ils incluent les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients/partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans le tableau ci-dessous du fait qu'elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Les garanties de performance, en particulier dans le cadre des Services aux Diffuseurs de Contenu du segment Distribution Numérique ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services Entertainment peut être amené à donner des garanties à ses clients sur les produits stockés puis distribués contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, le stockage ou la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurances et sont donc exclues du tableau ci-dessous. Les garanties données par les filiales du Groupe au titre des dettes, des engagements de crédit-bail et de toutes autres obligations ou engagements d'autres filiales du Groupe n'apparaissent pas ci-dessous car les obligations auxquelles elles correspondent figurent déjà dans le tableau ci-après.

Obligations contractuelles et engagements commerciaux <i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2011	Paiements dus par date d'échéance			
		Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements futurs certains					
Engagements figurant au bilan :					
Dette financière excluant les loyers liés aux contrats de location-financement (1)	1 442	56	179	230	977
Loyers liés aux contrats de location-financement (2)	8	2	1	5	-
Engagements hors bilan :					
Loyers liés aux contrats de location simple (3)	334	73	106	56	99
Engagements fermes d'achat (4)	87	86	1	-	-
Autres paiements futurs certains (5)	62	26	32	3	1
Total paiements futurs certains (*)	1 933	243	319	294	1 077
Paiements futurs éventuels					
Engagements hors bilan :					
Garanties données (6)	43	33	-	-	10
Autres paiements futurs éventuels (7)	8	2	3	3	-
Total paiements futurs éventuels (*)	51	35	3	3	10

(*) Le montant total des "Paiements futurs certains" et des "Paiements futurs éventuels" s'élevaient respectivement au 31 décembre 2010 à 2 023 millions d'euros et à 53 millions d'euros en ce qui concerne les activités poursuivies.

(1) Les dettes financières sont présentées pour leurs montants nominaux et les intérêts dus (le montant de la dette en normes IFRS présentée dans les états financiers consolidés est de 1 274 millions d'euros. Voir note 17). Les charges futures d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt ne sont pas présentés dans ce tableau. Les swaps de devises qui couvrent les opérations et les options de change sont décrits dans un tableau séparé ci-après.

(2) Les principaux loyers liés aux contrats de location-financement sont relatifs au segment Distribution Numérique (6 millions d'euros au Royaume-Uni et 2 millions d'euros aux Pays-Bas).

(3) Les loyers liés aux contrats de location simple sont décrits ci-après dans cette note.

(4) Sont inclus en particulier des engagements d'achat sur un volume minimum de marchandises envers des fournisseurs asiatiques pour un montant de 80 millions d'euros.

(5) Les autres engagements à long terme concernent des accords passés pour (i) des accords de licences dans les segments Distribution Numérique et Services Entertainment, (ii) des contrats de maintenance principalement aux Etats-Unis et au Canada, ainsi que (iii) diverses avances contractuelles.

(6) Ces garanties comprennent :

- Des garanties données dans le cadre de cessions d'actifs pour un montant de 1 million d'euros.
- Des garanties données aux douanes et pour des actions judiciaires pour 11 millions d'euros qui comprennent essentiellement les garanties pour crédit d'enlèvement, requises par l'administration des douanes pour bénéficier d'un régime dérogatoire de droit de douanes. La dette douanière est généralement exigible dès l'arrivée des marchandises sur le territoire communautaire. Dans le cas d'un flux régulier d'importation, la législation douanière prévoit que l'opérateur puisse payer à échéance d'un mois, en contrepartie de la constitution d'un cautionnement bancaire. La valeur de cette caution correspond aux frais à payer au terme de cette échéance d'un mois.
- Diverses garanties données à l'administration des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes soient payés sur le lieu de livraison finale dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement.

(7) Les paiements futurs éventuels comprennent principalement des paiements relatifs à des compléments de prix pour 8 millions d'euros liés à des acquisitions passées.

Informations supplémentaires :

- Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 121 millions d'euros au 30 juin 2011. Ce montant est principalement relatif aux royalties provenant des bénéficiaires de licences (brevets, marques) au sein du segment Technologie.
- Le tableau ci-dessus concerne uniquement les activités poursuivies. Les obligations contractuelles et les engagements commerciaux, certains ou éventuels, des activités arrêtées ou en cours de cession s'élèvent respectivement à 1 million d'euros et à 16 millions d'euros au 30 juin 2011.

Engagements relatifs aux instruments financiers

Les engagements relatifs aux instruments financiers utilisés par le Groupe génèrent des encaissements et des décaissements futurs concomitants. Ils n'ont donc pas été inclus dans le tableau ci-dessus.

Les couvertures à terme de devises, swaps et options sont présentées dans le tableau ci-dessous pour le montant des encaissements et décaissements respectifs

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>
Swaps de change	87
Couvertures à terme de devises	6
Total des engagements donnés	<u>93</u>
Swaps de change	87
Couvertures à terme de devises	6
Total des engagements reçus	<u>93</u>

Loyers liés aux contrats de location simple

Au 30 juin 2011 les montants des engagements de paiements minimaux liés aux contrats de location non-résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011 (1)</u>
Engagements des paiements minimaux des contrats de location	<u>334</u>
Engagements de loyers futurs à percevoir par le Groupe (2)	<u>(24)</u>
Valeur nette des engagements liés aux contrats de location	<u>310</u>

(1) Le paiement minimum des loyers en location simple indiqué n'est pas actualisé.

(2) Ces engagements de loyers futurs à percevoir par le Groupe concernent principalement ses clients de l'activité Services aux Diffuseurs de Contenu du segment Distribution Numérique.

Garanties données par les filiales pour sécuriser la dette restructurée

Une description complète des garanties données par les filiales pour sécuriser la dette restructurée est présentée dans la note 36 des états financiers consolidés 2010. Depuis la fin de 2010, huit filiales supplémentaires ont donné des garanties pour sécuriser la dette restructurée.

25 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante.

Les procédures les plus significatives sont les suivantes :

Pourvoi en cassation des porteurs de TSS à l'encontre du plan de Sauvegarde

Le 17 février 2010, le Tribunal de Commerce de Nanterre a approuvé le Plan de Sauvegarde qui lie désormais tous les créanciers du Groupe. Un appel contre le jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre a été formé par certains porteurs de Titres Super Subordonnés (« TSS ») devant la Cour d'appel de Versailles. Dès lors que la suspension de l'exécution provisoire du jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre n'avait pas été sollicitée, Technicolor a mis en œuvre le Plan de Sauvegarde en mai 2010. Le 18 novembre 2010, la Cour d'appel de Versailles a rejeté la demande des plaignants et a confirmé la validité du Plan de Sauvegarde de Technicolor. Toutefois, certains porteurs de TSS ont formé un pourvoi en cassation le 14 février 2011 contre la décision de la Cour d'appel de Versailles. Il y a par conséquent un risque que le Plan de Sauvegarde soit annulé avec effet rétroactif si i) la Cour de cassation casse la décision de la Cour d'appel de Versailles et juge que de son point de vue le Plan de Sauvegarde n'est pas valide ou ii) au cas où la Cour de cassation renvoie l'affaire devant une autre Cour d'appel (Cour d'appel de renvoi) et si cette Cour d'appel se prononce en faveur des porteurs de TSS. Une telle annulation pourrait théoriquement aboutir à l'annulation des opérations de marché qui ont mis en œuvre le Plan de Sauvegarde en mai 2010 et de l'émission des actions nouvelles émises en décembre 2010 pour le remboursement des ORA I et des DPN.

La Cour de cassation devrait rendre une décision dans un délai d'un an à compter de la date de dépôt du pourvoi, soit au premier semestre 2012.

Recours devant le Juge-Commissaire

Des recours ont été portés devant le Juge-Commissaire du Tribunal de Commerce de Nanterre par certains créanciers qui contestent le traitement de leurs créances par les mandataires judiciaires de Technicolor.

Un de ces recours concerne Banco Finantia, une banque Portugaise dont la créance d'un montant de 9,9 millions d'euros a été contestée par les mandataires judiciaires du fait d'une déclaration hors délais. En effet, Banco Finantia avait acheté cette créance auprès d'une succursale française de Bank of America qui détenait la créance à l'ouverture de la procédure de Sauvegarde et qui n'avait pas déclaré la créance avant son transfert. Banco Finantia déclara sa créance le dernier jour du délai de 4 mois accordé aux créanciers étrangers selon l'article R. 622-24 du Code de Commerce. Technicolor et ses mandataires judiciaires considèrent que, dans la mesure où cette créance était détenue par un créancier français à la date de l'ouverture de la période de Sauvegarde (la succursale française de Bank of America), elle aurait dû être déclarée dans le délai de 2 mois accordé aux créanciers français plutôt que dans le délai de 4 mois applicable aux créanciers étrangers.

Le 22 février 2011, le Juge-Commissaire a rendu une décision en faveur de Banco Finantia, stipulant que Banco Finantia disposait d'un délai de quatre mois pour effectuer sa déclaration de créance. Technicolor a fait appel de cette décision.

Administration fiscale italienne – Prix de Transfert Videocolor

Une ancienne filiale de Technicolor, la société italienne Videocolor S.p.A. (« Videocolor ») a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur ses ventes de tubes cathodiques à sa société sœur aux USA, Technicolor USA, Inc. (anciennement Thomson Inc.), de 1993 à 1998. Dans son rapport remis en décembre 1999 au Bureau local des Impôts Directs, la Brigade Financière italienne a préconisé des modifications dans les méthodes de valorisation des tubes exportés vers Technicolor USA, Inc. et une augmentation à ce titre du montant total des revenus imposables de Videocolor de 31 millions d'euros pour les années 1993 à 1998.

En mai 2003, Videocolor a choisi de bénéficier, pour les années 1993 et 1994, de la nouvelle loi d'amnistie votée par le Parlement italien en 2003, et en versant 1 million d'euros, a mis ainsi un terme aux contentieux relatifs aux années 1993 et 1994. Videocolor a par ailleurs gardé le droit d'utiliser ses déficits reportables de l'exercice 1993 et des exercices précédents.

En 2001, le Bureau local des Impôts Directs a notifié un redressement au titre de l'année 1995 qui se traduit par (i) des impôts complémentaires pour 4 millions d'euros et (ii) des pénalités pour 4 millions d'euros (avant intérêts). Videocolor a gagné un recours contre cette décision en octobre 2001, mais, suite à l'appel de l'administration fiscale, ce jugement a été partiellement annulé en novembre 2006, la Cour d'Appel confirmant un redressement de 2 millions d'euros, pénalités incluses.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

La société a déposé un pourvoi auprès de la Cour de Cassation considérant que cette notification n'était pas fondée sur les principes OCDE des prix de transfert. De plus, la Cour d'Appel a fait une erreur manifeste de calcul en recalculant les notifications et a ajouté une charge de 1,8 millions d'euros que la Société conteste auprès de la Cour de Cassation.

En 2002, le Bureau local des Impôts Directs a notifié un redressement au titre des années 1996 et 1997 qui se traduit par (i) des impôts complémentaires pour, respectivement, 3 millions d'euros et 2 millions d'euros et (ii) des pénalités pour, respectivement, 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Videocolor a déposé un recours au tribunal en demandant l'annulation de ces notifications de redressement. En novembre 2004, ce tribunal a rejeté la quasi-totalité des redressements notifiés par l'administration fiscale italienne. Le Bureau des Impôts Directs a fait appel en décembre 2005. En décembre 2007, la cour d'appel a donné raison à Videocolor, confirmant ainsi le jugement précédent favorable à Videocolor. En juillet 2008, le Bureau des Impôts Directs a fait appel de ces jugements auprès de la Cour de Cassation.

En décembre 2003, le Bureau local des Impôts Directs a notifié un redressement au titre de l'année fiscale 1998 qui se traduit par (i) des impôts complémentaires pour 0,1 million d'euros et (ii) des pénalités pour 0,1 million d'euros. Videocolor a déposé un recours contre cette notification en mars 2004 devant le tribunal compétent, qui a décidé, en décembre 2005, le rejet de la quasi-totalité des notifications de l'administration fiscale italienne. Le Bureau des Impôts a fait appel de cette décision. En avril 2008, la Cour d'Appel a rendu un jugement en faveur de Videocolor. En mai 2009, le Bureau des Impôts a fait appel de cette décision devant la Cour de Cassation. En juillet 2009, Videocolor a déposé ses conclusions contre l'appel du Bureau des Impôts auprès de la Cour de Cassation.

Technicolor a vendu Videocolor en février 2005, mais demeure responsable des conséquences possibles de cette affaire conformément aux garanties données à l'acheteur.

Procédure « anti-dumping » portant sur des téléviseurs fabriqués par l'usine thaïlandaise de Technicolor

Les autorités douanières de huit pays européens ont procédé à un contrôle des importations, effectuées au sein de l'Union Européenne par des filiales du Groupe, de téléviseurs produits par Technicolor dans son usine de Thaïlande. Ces contrôles, conformément aux lois de chaque pays, ont porté sur différentes périodes commençant au plus tôt en 1997 et se terminant au plus tard en août 2002. À la suite de ces contrôles, Technicolor a reçu en mai 2004, janvier et février 2005, plusieurs avis de redressement, relatifs au paiement de droits « anti-dumping », qui seraient dus au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, au Danemark, en Grèce et en Suède pour un montant total d'environ 22 millions d'euros hors intérêts et pénalités applicables.

Le 24 mars 2005, le tribunal fiscal de Milan (Italie) a pris une position qui confirme le redressement ; ce redressement a été maintenu par la Cour d'appel dans un jugement rendu en mars 2008. Technicolor a fait appel de cette décision auprès de la Cour Suprême italienne. Les tribunaux espagnols ont rejeté la position de Technicolor en juillet 2005 et en décembre 2007. L'appel auprès de la Cour Suprême espagnole n'a pas été accepté car les sommes concernées ont été considérées comme trop petites. Par conséquent, Technicolor a payé un montant de 0,4 million d'euros et attend la position de la Cour Européenne de Justice avant de commencer de nouvelles procédures légales en Espagne.

En août 2005, les autorités douanières françaises ont accepté de soumettre la demande de remboursement des droits à la Commission Européenne sur la base de l'article 239 du Code des douanes communautaire. En mai 2007, la Commission Européenne a rejeté cette demande, mais a reconnu la bonne foi de Technicolor. En juillet 2007, Technicolor a fait appel auprès du Tribunal de première instance de la Cour Européenne de Justice contre la décision de la Commission Européenne. Le Tribunal de première instance de la Cour Européenne de Justice a rejeté l'appel de Technicolor le 29 septembre 2009. Technicolor a alors fait appel de cette décision en novembre 2009 auprès de la Cour Européenne de Justice. En juin 2010, cette dernière a également rejeté le pourvoi de Technicolor. Technicolor poursuit donc son action juridique auprès de tribunaux nationaux en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. En juin 2011, le Tribunal d'instance de Paris a, conformément à la demande de Technicolor, saisi la Cour de Justice des Communautés Européennes sur des questions préjudicielles.

Technicolor estime qu'elle a correctement déclaré et payé ses taxes sur les importations de téléviseurs et par conséquent, se défend vigoureusement contre ces redressements.

Procédures fiscales en cours en Pologne

Dans le cadre de deux procédures d'arbitrage en matière de prix de transfert sur l'année 2003 entamées entre la France et le Royaume-Uni, d'une part, et la Pologne d'autre part, la société polonaise Technicolor Polska a présenté en juin 2009 une demande de remboursement de trop payé d'impôt de 8 millions d'euros auprès des autorités fiscales polonaises. Au même moment, les autorités fiscales polonaises ont initié une vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de 2003 et de retenues à la source de 2004.

Aux termes d'une longue procédure, les autorités fiscales polonaises ont émis en 2010 des redressements provisoires relatifs aux dépenses de recherche et développement de 2003 et aux retenues à la source de 2004, résultant en (i) une charge d'impôt supplémentaire de 10 millions d'euros et (ii) des intérêts moratoires de 7 millions d'euros. Parallèlement, les autorités fiscales polonaises ont émis une hypothèque de 17 millions d'euros sur les actifs de Technicolor Polska, ce qui a eu également pour conséquence indirecte d'empêcher la prescription des années en cause. En complément de l'hypothèque, les autorités fiscales polonaises ont saisi en décembre 2010 le compte bancaire de Technicolor Polska à hauteur de 12 millions d'euros et ont bloqué des remboursements de TVA. A la suite de recours administratifs et d'une reconnaissance par le Ministère des Finances de Pologne du manque de fondement de cette saisie, les autorités fiscales polonaises ont remboursé Technicolor Polska en juin 2011 de la somme saisie en décembre 2010. La société demande maintenant le remboursement de la TVA bloquée. En mai 2010, les autorités fiscales polonaises ont commencé la vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de l'année 2004 et des retenues à la source de 2005. Elles ont émis en janvier 2011 un redressement provisoire comparable à celui des années précédentes portant sur les dépenses de recherche et développement de 2004 et sur les retenues à la source de 2005 pour un montant de 5 millions d'euros en principal et 3 millions d'euros d'intérêts.

Technicolor Polska contestera ces redressements, que la société juge non fondés, devant les juridictions polonaises.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan (l'« Association »)

En avril 2004, l'Association a introduit une procédure de recours collectif (*class action*) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre TCE Television Taiwan Ltd, (« TCETVT ») et General Electric International, Inc. L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants pendant qu'ils vivaient et travaillaient dans les locaux, ce qui, selon eux (i) leur a provoqué de nombreuses maladies, y compris des cancers, ou (ii) a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie sur le site n'augmentent le risque qu'ils développent une maladie. L'Association demande des dommages et intérêts s'élevant à 2,7 milliards de TWD (64,8 millions d'euros au taux de change en vigueur au 30 juin 2011).

En 2005, la plainte de l'Association a été rejetée par le tribunal de district de Taipei au motif que l'Association n'avait pas respecté certaines procédures liées aux recours collectifs taiwanais (*class action*).

Peu de temps après, l'Association a fait appel de cette décision de rejet auprès de la Cour Suprême de Taiwan, qui a renvoyé l'affaire, en 2006, devant le tribunal de district de Taipei aux fins de poursuivre les débats sur la régularité du recours collectif formé par l'Association. L'affaire est défendue avec vigueur. Les parties ont remis au tribunal un grand nombre de conclusions tant sur les aspects de fond que de procédure et le tribunal a tenu plusieurs audiences. L'Association a tenté également d'inclure dans la procédure comme défendeurs TCE Bermuda, Technicolor USA, Inc., Technicolor SA et General Electric Company. La position de Technicolor est que General Electric Company a l'obligation d'indemniser Technicolor en ce qui concerne certains passifs qui résultent des activités opérées avant 1987. General Electric dément l'existence d'une telle obligation vis-à-vis de Technicolor.

Pegasus Development Corporation et Personalized Media Communications, L.L.C.

En décembre 2000, Pegasus Development Corporation (« Pegasus ») et Personalized Media Communications, L.L.C. (« PMC ») ont intenté une action devant un tribunal du Delaware à l'encontre de Technicolor USA, Inc. (anciennement Thomson Inc.), DIRECTV, Inc., Hughes Electronics Corporation et Philips Electronics North America Corporation, en soutenant que les défendeurs avaient contrefait sept brevets sur le traitement du signal satellite numérique. En novembre 2001, StarSight Telecast, Inc., TVG-PMC, Inc. et Gemstar-TV Guide International, Inc. (« Gemstar »), appelés en garantie, ont formé une demande reconventionnelle.

Par la suite, Technicolor USA, Inc. a formé une demande reconventionnelle amendée pour obtenir la reconnaissance d'une violation des règles de la concurrence et pour concurrence déloyale.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

Cette requête a été transférée au Tribunal du District Nord de Géorgie par la commission statuant sur les conflits impliquant plusieurs États, afin de la joindre aux procédures d'instructions « MDL-1274 » en instance dans cet État auxquelles sont parties prenantes Gemstar, Scientific Atlanta, Inc., Pioneer Corp., et EchoStar Communications Corp., entre autres.

En juin 2003, dans le cadre d'un nouvel accord commercial avec Gemstar, la Société a retiré sa plainte contre Gemstar et cette dernière a accepté d'accorder à Technicolor une indemnité concernant les litiges sur les brevets PMC. En mars 2004, le Tribunal du District Nord de Géorgie a renvoyé la réclamation pour concurrence déloyale devant le Tribunal du District du Delaware, ce même tribunal ayant décidé en mai 2003 de surseoir à statuer pour une durée indéterminée en attendant un réexamen des brevets litigieux par l'office américain des brevets et marques (« USPTO »).

Pegasus réclame des dédommagements sous la forme de royalties pour une partie ou l'ensemble des décodeurs/récepteurs satellites intégrés (« IRD's ») que le Groupe a vendus.

A fin juin 2011, la Société a vendu plus de 64 millions d'IRD qui pourraient être impactés par ce procès, ce qui représente une part significative de son chiffre d'affaires. Pegasus n'a pas encore indiqué de manière définitive le montant de royalties par unité ou des dédommagements qu'ils réclament dans ce procès.

Pegasus a également demandé une injonction pour interdire les ventes futures des IRD qui utiliseraient prétendument les brevets litigieux. Si Pegasus remportait ce procès et était capable de convaincre la Cour de prononcer une injonction permanente, les ventes d'IRD du Groupe pourraient être interrompues. La Société précise, néanmoins, que tous les brevets à l'encontre de la société ont expiré, à l'exception d'un brevet qui expirera en août 2011. En octobre 2010, le Conseil des Appels de Brevets (« *Board of Patent Appeals* ») a infirmé sa décision initiale en déclarant non brevetable le brevet en question. La Société estime qu'il est peu probable que le tribunal accorde une injonction avant l'expiration de ce dernier brevet. Après l'expiration de ce dernier brevet, la Société aura la faculté de poursuivre les ventes d'IRD sans risque d'encourir une injonction ; en conséquence, le risque pour la Société lié à ce litige porte uniquement sur les dommages et intérêts réclamés par Pegasus. Comme il est indiqué ci-dessus, à ce stade Pegasus n'a pas communiqué le montant de sa réclamation.

La décision du Tribunal du District du Delaware en mai 2003 de surseoir à statuer reste en vigueur. L'USPTO a déclaré brevetables quatre revendications portant sur trois des brevets dans le cadre du litige contre la Société devant le Tribunal du District du Delaware. Toutefois, une troisième demande de réexamen a été soumise à l'USPTO concernant l'un de ces brevets, et Pegasus et PMC ont fait appel du rejet de certaines de leurs autres revendications, ce qui pourrait remettre en cause les revendications déclarées comme brevetables par l'USPTO.

IP Innovation et Technology Licensing Corp.

Le 20 juin 2003, Technology Licensing Corp. (« TLC »), considérant que la circulation ou la production de certains produits de Grass Valley constituait une violation de quatre de ses brevets américains, a intenté un procès devant le Tribunal du District de l'Est de la Californie. Par la suite, TLC a demandé le réexamen de deux de ses brevets par l'office américain des brevets et marques. En juin et juillet 2005, le Tribunal a rendu un jugement en référé en faveur de Technicolor concernant les deux autres brevets en litige. TLC a fait appel de ce jugement devant la Cour d'appel fédérale. En juillet 2006, les parties sont parvenues à un règlement du litige et ont conclu un accord transactionnel et de licence de brevets mettant fin à cette procédure d'appel.

En conséquence, ce litige était suspendu du fait de ces procédures concernant ces brevets. Les brevets ont désormais été réémis et, le 2 octobre 2009, le Tribunal de première instance a formellement mis fin au surseoir à statuer. A la suite de la cession de l'activité Grass Valley Broadcast Business (« GVBB »), effective le 31 décembre 2010, GVBB est désormais responsable de la défense de ce litige et tenu d'indemniser Technicolor de ses conséquences.

Rembrandt technologies contre Fox Entertainment et NBC

En décembre 2006, Rembrandt Technologies a intenté deux actions judiciaires séparées, l'une contre Fox et l'autre contre NBC devant le tribunal du Delaware. Chaque plainte prétend que Fox et NBC ont utilisé sans en avoir le droit le brevet US n° 5243627 dénommé « Signal Point Interleaving Technique » (le brevet « 627 ») du fait de transmission, réception et retransmission, via les systèmes de télévision de Fox et NBC, de signaux numériques qui sont sous la norme ATSC de télévision numérique. Fox et NBC ont demandé que Technicolor les défende et les indemnise alléguant que les réclamations de Rembrandt Technologies concernent des équipements de transmission numérique vendus à Fox et NBC par Thalès Broadcast & Multimedia, acquise par la Société en décembre 2005.

Bien que Technicolor n'ait pris aucun engagement d'indemniser Fox et NBC dans le cas d'un verdict non favorable à ces derniers, Technicolor a accepté de prendre en charge, sous certaines conditions et restrictions, une partie des coûts de la défense.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

Le 8 novembre 2008, le tribunal a rendu une décision interprétant les actions judiciaires portant sur le brevet 627. Conformément à cette interprétation, Rembrandt a concédé qu'il ne peut pas prouver l'utilisation frauduleuse du brevet et en mars 2009 les parties ont conclu un accord de principe qui a permis la déposition d'une demande en référé de non-contrefaçon. À la suite de ce jugement en faveur des défendeurs, Rembrandt a signalé son intention de faire appel du jugement auprès de la Cour d'appel fédérale.

Enquête sur les tubes cathodiques

Le 28 novembre 2007, Technicolor USA, Inc. (anciennement Thomson Inc.) a fait l'objet d'une assignation (« *subpoena* ») de la part de la Division Antitrust du Department of Justice (États-Unis) dans le cadre d'une enquête portant sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (« *cathode ray tubes* » ou « CRT »), et notamment dans le domaine des tubes cathodiques pour télévision (*Color Picture Tubes* ou « CPT ») et des tubes cathodiques pour ordinateur (*Color Display Tubes* ou « CDT »).

En outre, des *class actions* alléguant des atteintes aux règles de la concurrence ont été lancées au début de l'année 2008 aux États-Unis, à l'encontre de Thomson parmi d'autres sociétés initialement, puis, au printemps 2009, la plainte (*class action*) a été modifiée, de telle sorte qu'aujourd'hui elle n'est plus dirigée contre Thomson/Technicolor.

Le 9 janvier 2008, Thomson/Technicolor a fait l'objet d'une demande de renseignements de la Commission européenne, en application de l'article 18(2) du Règlement (CE) n° 1/2003. Thomson/Technicolor a reçu trois demandes complémentaires de renseignements de la Commission européenne le 16 janvier 2009, le 19 janvier 2009 et le 15 septembre 2009.

Thomson/Technicolor a vendu son activité CPT en 2005 et n'a jamais été présent dans l'activité CDT. La société a pris les mesures qu'elle considère appropriées pour examiner les faits et répondre à la « *subpoena* » et aux demandes de la Commission européenne.

Le 25 novembre 2009, Thomson/Technicolor a reçu un exposé des griefs de la Commission européenne. Cet exposé des griefs constitue une étape intermédiaire dans l'enquête de la Commission européenne et non une décision finale de sa part.

Le 3 mars 2010, Thomson/Technicolor a remis sa réponse écrite à l'exposé des griefs de la Commission européenne. Les 26 et 27 mai 2010, Thomson/Technicolor a pris part à une Audition en présence des autres parties et de la Commission européenne. Thomson/Technicolor a confirmé qu'il a joué un rôle mineur dans les comportements anticoncurrentiels allégués. Thomson/Technicolor a également fait part à la Commission européenne de sa situation financière et continue à coopérer étroitement avec elle. La Commission européenne pourrait, sans que cela soit certain, rendre sa décision avant la fin 2011.

Enfin, le 29 avril 2010, la filiale brésilienne de Technicolor a reçu une notification de la part du Ministère brésilien de la Justice indiquant que les autorités brésiliennes sont en train de mener une enquête sur un possible cartel au sein de l'industrie brésilienne du tube cathodique.

Le Conseil d'administration a procédé à un examen approfondi du risque associé à ces procédures et a constaté qu'à ce stade il existe trop d'incertitudes pour évaluer le risque de responsabilité éventuelle que pourrait encourir Technicolor à la suite de ces enquêtes. Dans ces conditions les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis.

Environnement

Un certain nombre de sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de production, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération avec General Electric. TCETVT (une filiale de Technicolor) détenait et exploitait ce site des années 1988 à 1992 environ, date de la vente du site par le Groupe à un tiers. La rémédiation du sol a été achevée en 1998.

En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la rémédiation des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours.

Technicolor estime que General Electric a une obligation contractuelle d'indemniser Technicolor relativement à certains passifs liés aux activités menées antérieurement à l'accord signé en 1987 avec General Electric. General Electric dément l'existence d'une telle obligation vis-à-vis de Technicolor.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES NON AUDITES

À ce jour, afin de répondre à l'ordonnance de l'Agence Locale de Protection de l'Environnement, TCETVT a dépensé environ 8,4 millions de dollars US au titre de la rémediation des nappes phréatiques. Dans la procédure collective discutée ci-dessus sous la rubrique « Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan », TCETVT a dépensé approximativement 5,7 millions de dollars US au titre de la défense du litige. TCETVT maintient que General Electric est responsable pour la plupart, sinon la totalité, des coûts engagés par TCETVT pour se défendre dans ces deux instances, y compris tous les coûts futurs et jugements éventuels.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettent de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

De plus, des événements futurs, tels que des changements gouvernementaux ou des lois sur la sécurité, l'environnement ou la santé, ou la découverte de nouveaux risques pourraient faire apparaître des coûts et des passifs susceptibles d'avoir des effets défavorables sur la situation financière ou le résultat du Groupe. Sur la base des informations disponibles et des provisions enregistrées dans le contexte d'incertitude mentionné ci-dessus, le Groupe estime ne pas être exposé à des effets défavorables significatifs sur son activité, sa situation financière ou ses résultats du fait de ces obligations et risques environnementaux, de santé et de sécurité.

26 Relations avec les parties liées

A la suite de l'acquisition de 7% de DigitalSmiths en 2011, Technicolor siège au Conseil d'administration de ce groupe. DigitalSmiths est de ce fait une nouvelle partie liée à Technicolor au 30 juin 2011.

27 Evénements postérieurs à la clôture

Le 18 juillet 2011, Technicolor a vendu son activité Screenvision Europe. La perte de valeur liée à cette vente a été prise en compte dans les états financiers consolidés semestriels condensés de juin 2011.

Le 18 juillet 2011, Technicolor a annoncé le lancement de la seconde phase d'optimisation de ses activités de film photochimique qui inclut principalement des accords opérationnels avec Deluxe et qui va se traduire par l'arrêt immédiat des opérations de production de bobines sur le site de Mirabel (Canada) qui emploie 178 personnes. L'impact de cette décision sur la valeur des actifs concernés a été comptabilisé par le biais d'une perte de valeur de 4 millions d'euros dans les états financiers consolidés semestriels condensés de juin 2011, alors que, conformément aux IFRS, les coûts de restructuration impacteront les états financiers consolidés du second semestre.

Le 27 juillet 2011, Technicolor a annoncé les accords suivants :

- Technicolor a conclu un accord avec Cinedigm Digital Cinema Corp. pour l'acquisition de ses actifs de distribution physique et électronique de cinéma numérique pour les salles de cinéma.
- Technicolor a conclu un accord pour l'acquisition des actifs de postproduction numérique de LaserPacific.
- Technicolor a lancé un programme de licence de franchise, avec la création de Technicolor PostWorks New York. Dans le cadre de cet accord, Technicolor va vendre à PostWorks ses activités de postproduction situées à New York.

Ces trois accords impacteront les états financiers consolidés du second semestre, conformément aux IFRS.



IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Technicolor S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui présente les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 29 juillet 2011

Courbevoie, le 29 juillet 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Isabelle Allen
Associée

Jacques Pierre
Associé

Jean-Louis Simon
Associé

Simon Beillevaire
Associé